



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Première Commission

5^e séance plénière

Mardi 13 octobre 2015, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Van Oosterom (Pays-Bas)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 88 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatif au désarmement et à la sécurité internationales

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle que toutes les délégations qui prennent la parole sont priées de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national, et à 15 minutes lorsqu'elles parlent au nom de plusieurs délégations.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection et de la manière très efficace avec laquelle vous continuez de guider les travaux de la Commission. Dans le même ordre d'idées, je tiens à remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Jamaïque, pour sa direction très efficace à la tête de la Première Commission durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.2).

Je voudrais commencer par réaffirmer l'importance que le Botswana accorde aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment

en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Botswana demeure profondément préoccupé par les graves menaces à la paix et à la sécurité internationales qui subsistent dans de nombreuses régions du monde et qui, d'une certaine façon, constituent le plus grand défi posé au développement humain. Nous assistons à une augmentation alarmante de l'instabilité, de l'insécurité et des conflits violents, qui provoquent des destructions et des souffrances humaines incalculables. Les pertes de vies innocentes qui continuent d'être enregistrées et les crises humanitaires qui s'aggravent atteignent des niveaux catastrophiques, rendant impératif que la communauté internationale prenne des mesures urgentes et énergiques. Le choix du thème de l'Assemblée générale de cette année, à savoir "Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement", est particulièrement approprié dans la mesure où il nous oblige tous à nous arrêter un moment pour analyser le passé et prendre de nouveaux engagements en faveur d'un avenir meilleur.

C'est dans la droite ligne de cet engagement que les dirigeants mondiaux ont, il y a quelques jours, adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui constitue une vision globale pour la prospérité durable de l'humanité. Le sentiment général est que la paix, la sécurité et la stabilité sont des conditions préalables indispensables à la réalisation du développement durable.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



La persistance des armes nucléaires, le terrorisme et le commerce et le transfert illicites des armes légères et de petit calibre sont quelques-uns des défis qui continuent de faire peser une menace sur la paix et la sécurité, la stabilité et le développement. Le fait qu'il y a encore des armes nucléaires jette le doute sur la volonté des États dotés de l'arme nucléaire de parvenir au désarmement complet. Les conséquences humanitaires catastrophiques que pourrait avoir l'utilisation de ces armes meurtrières devraient nous inciter à les éliminer une fois pour toutes. Il ressort des trois conférences organisées sur cette question à Oslo, Nayarit et Vienne, qu'aucun État ni aucune organisation internationale n'est en mesure de fournir l'assistance et la protection nécessaires à court et long terme en cas d'explosion nucléaire. C'est pour cette raison que ma délégation tient à dire une nouvelle fois que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. À cet égard, il est profondément inquiétant de constater l'implication grandissante des acteurs non étatiques et des extrémistes radicaux dans la plupart des situations de conflit à travers le monde. Les activités de ces entités compliquent davantage la gestion des conflits et les interventions déjà difficiles réalisées en réponse à ces conflits dans les zones instables.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, qui s'est déroulée pendant un mois entre avril et mai, n'est pas parvenue à s'entendre sur un projet de document final. L'heure est probablement venue d'envisager sérieusement la mise au point de nouvelles normes internationales, y compris un instrument juridiquement contraignant qui interdise la possession des armes nucléaires.

En ce qui concerne les armes classiques, le Botswana demeure profondément préoccupé par le transfert, la fabrication et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre. Leur accumulation et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde sont un sujet de grave préoccupation, car ces armes ont des conséquences durables sur les populations innocentes, en particulier les femmes et filles. Dans un monde où les frontières sont poreuses et les nations toujours plus interdépendantes, toute menace à la sécurité d'une région, quelle qu'elle soit, a des conséquences sur nous tous. La seule différence, c'est leur degré de gravité.

C'est dans ce contexte que nous soutenons pleinement les efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international de traçage. Toutefois, nous sommes tout à fait conscients qu'en raison du manque de moyens et des différents niveaux de capacités des États, la réalisation des objectifs du Programme d'action demeure un défi. En outre, la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 1^{er} au 5 juin, a souligné le fait que les nouvelles évolutions dans la fabrication, la technologie et la conception des armes légères et de petit calibre, y compris l'utilisation des polymères et les systèmes d'armes modulaires, a d'importantes implications sur le marquage, l'enregistrement et le traçage de ces armes et pose également une série de difficultés pour la mise en œuvre du Programme d'action. Il demeure donc impératif de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage et d'envisager le développement d'autres méthodes, si nécessaire.

Pour terminer, ma délégation tient à réaffirmer son appui indéfectible aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre les menaces pesant sur la paix et la sécurité.

Enfin, nous souhaitons à tous les membres de la Commission plein succès dans leurs travaux.

M^{me} Shum (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau pour vos élections respectives et à dire que nous ne doutons pas que vos talents diplomatiques permettront à nos travaux de connaître une issue fructueuse.

Afin de respecter le temps imparti, je vais prononcer une version abrégée de mon discours. La version intégrale sera disponible sur notre site Internet.

L'Ukraine a toujours été favorable à une approche multilatérale des questions de désarmement et de sécurité internationale. Tout en reconnaissant les difficultés inhérentes à la mise en œuvre des traités internationaux existants et à l'entrée en vigueur de nouveaux, nous réaffirmons pleinement notre attachement au maintien et

au renforcement du mécanisme actuel de désarmement et de coopération internationale.

L'Ukraine, bien que victime d'une agression de la part de la Russie, demeure un partenaire fiable qui continue de s'acquitter de ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en qualité d'État non nucléaire.

La Fédération de Russie a dénoncé de manière unilatérale l'accord signé le 28 mai 1997 par l'Ukraine et la Fédération de Russie relatif au statut et aux conditions de déploiement de la flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie sur le territoire ukrainien. En vertu de l'article 5 de cet accord, la Fédération de Russie ne doit pas déployer d'armes nucléaires au sein de la flotte de la mer Noire stationnée sur le territoire ukrainien. Compte tenu de l'emplacement stratégique de la Crimée dans la région, nous ne pouvons pas exclure la possibilité que la Fédération de Russie déploie des capacités nucléaires sur le territoire de la République autonome de Crimée, ce qui constituerait une grave menace pour le régime de non-prolifération en place, face à laquelle la communauté internationale doit réagir. Qui plus est, nous avons reçu des informations qui tendent à prouver que la Fédération de Russie a déployé des vecteurs d'armes nucléaires sur le sol ukrainien, en Crimée, et s'emploie à rénover les infrastructures pertinentes sur place. À cet égard, nous appelons tout particulièrement l'attention sur les efforts de la Fédération de Russie pour rénover deux complexes destinés à la maintenance d'armes nucléaires dans les villes de Balaklava et Théodosie. La mise en œuvre de ces projets est contraire à l'article 1 du TNP, puisque l'Ukraine n'a jamais autorisé la Fédération de Russie à déployer ses armes nucléaires sur le territoire ukrainien. Nous n'avons jamais eu d'alliance militaire avec la Russie. Nous protestons par conséquent vigoureusement contre l'éventualité d'un déploiement d'armes nucléaires russes en Crimée.

Afin de préserver le régime de non-prolifération nucléaire, la communauté internationale doit prendre très au sérieux les déclarations des responsables russes qui proclament leur droit de déployer des armes nucléaires en Crimée et de revenir sur le désarmement nucléaire que l'Ukraine a institué dans cette région. Ces visées agressives représentent un grave défi au régime de non-prolifération en place et si elles venaient à se concrétiser, c'est le statut non nucléaire de l'Ukraine qui serait bafoué. Le seul moyen de mettre le monde à l'abri de la prolifération nucléaire est de faire en sorte

que le renoncement par l'Ukraine aux armes nucléaires devienne un exemple de réussite.

L'Ukraine reste un défenseur dévoué des efforts menés au sein du système des Nations Unies et au niveau régional pour combattre le problème des armes légères et de petit calibre illégales sous tous ses aspects. Le domaine dans lequel la communauté internationale devrait agir de manière plus active est celui du contrôle efficace des activités de courtage et des transferts d'armes légères et de petit calibre. À cet égard, l'Ukraine se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, instrument complet qui établit des normes communes dans ce domaine, permettant ainsi de prévenir la prolifération des armes classiques.

L'agression militaire russe contre l'Ukraine a mobilisé l'emploi de forces militaires régulières, d'armements lourds, de blindés et de moyens aériens et compromet sévèrement le système de maîtrise des armements en place ainsi que l'architecture de dissuasion stratégique. La notion même de désarmement s'en trouve discréditée. L'ONU ne saurait tolérer que la Russie « suspende » son adhésion au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, signé en 1990, et se soustraie en permanence à une mise en œuvre honnête et fidèle des dispositions du Document de Vienne de 1992 sur les mesures de confiance et de sécurité et du Traité "Ciel ouvert" de 1992.

Je voudrais aussi signaler aux membres les transferts illégaux d'armes classiques en provenance de la Fédération de Russie à destination de la République autonome de Crimée et de la région ukrainienne du Donbass. La Russie a envoyé de grandes quantités d'armement sur le territoire ukrainien, déstabilisant ainsi de manière délibérée la situation régionale mais aussi la sécurité et la stabilité internationales. Ces transferts illégaux ne comprennent pas seulement des armes légères et de petit calibre mais également des armes lourdes. La quantité d'armes ainsi envoyées est tout simplement inimaginable. Comme le Président Poroshenko l'a dit dans sa déclaration à l'occasion de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale :

« Les quantités d'artillerie lourde et de matériel militaire accumulées dans ces territoires occupés feraient pâlir d'envie la plupart des armées des États Membres. » (*A/70/PV.16, p. 30*)

Malgré les dénégations de la Fédération de Russie, il existe de nombreuses preuves des transferts illégaux d'armes et de matériel militaire aux groupes armés

illégaux et aux terroristes en Ukraine. Ces transferts et l'accumulation excessive d'armes déstabilisent déjà la sécurité régionale.

L'Ukraine reconnaît et apprécie grandement le rôle important de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, Convention sur les armes inhumaines, pour l'adoption de mesures correctives après un conflit afin de réduire autant que faire se peut l'apparition, les dangers et les effets des restes explosifs de guerre.

État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction depuis plus de 10 ans, l'Ukraine considère cet instrument comme fondamental pour limiter au minimum l'apparition, les risques et les effets des mines antipersonnel. Malgré les importantes difficultés auxquelles nous sommes actuellement confrontés sur le plan de la sécurité du fait de la guerre hybride menée contre notre pays, l'Ukraine s'acquitte pleinement de ses obligations découlant de ces traités. Suite à l'agression armée de la Russie et aux actions offensives menées par des groupes armés illégaux manipulés par la Russie dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, notre pays doit maintenant faire face à une augmentation spectaculaire du nombre de restes explosifs de guerre dangereux, qui ont déjà fait des blessés graves parmi les civils, y compris les enfants. Ces restes explosifs de guerre, ainsi que les mines antipersonnel, qui frappent sans discrimination, ont été placés par les groupes armés illégaux dans des zones résidentielles et le long des voies de communication reliant les zones habitées, en violation de la Convention. En fait, elles sont davantage une menace pour la population civile que pour le personnel militaire. À ce jour, environ 5 900 hectares ont été déminés dans l'est de l'Ukraine. Plus de 26 000 mines et engins explosifs installés par des groupes armés illégaux manipulés par la Russie ou par des unités des forces armées russes ont été détruits, en plus d'autres restes explosifs résultant des attaques à l'artillerie et au mortier, notamment ceux utilisés pour les systèmes de lance-roquettes Uragan et de lance-missiles Smerch. L'année dernière, les forces armées ukrainiennes ont désamorcé 82 pièces d'artillerie et détruit plus de 13 000 engins explosifs placés par les groupes armés illégaux à la solde de la Russie.

L'Ukraine estime qu'il est absolument indispensable que la communauté internationale mette tout en œuvre pour garantir la bonne application de la Convention sur les armes inhumaines et de la Convention sur les mines antipersonnel, et nous sommes prêts à partager nos meilleures pratiques concernant les technologies existantes pour détecter et détruire les restes explosifs de guerre. En outre, il convient d'accorder l'attention voulue aux besoins des États parties au Protocole à la Convention sur les armes inhumaines relatif aux restes explosifs de guerre. L'Ukraine estime qu'il est très important de renforcer la coopération avec les partenaires internationaux dans ce domaine.

En guise de conclusion, je voudrais appeler l'attention de la Commission sur un nouveau défi qui se pose désormais à nous, et sur lequel la Première Commission doit se pencher en détail, à savoir la question de la guerre hybride. L'Ukraine est victime d'une agression externe menée par un État voisin détenteur de l'arme nucléaire, un ancien partenaire stratégique qui s'est juridiquement engagé à respecter sa souveraineté, son intégrité territoriale et l'inviolabilité de ses frontières. En dépit de cet engagement, la Russie continue de refuser d'admettre officiellement son invasion militaire directe. Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que la Russie mène une guerre d'agression contre mon pays. Cette guerre a provoqué la mort de plus de 8 000 Ukrainiens, dont 6 000 civils, victimes des terroristes et des occupants à la solde de la Russie dans la région du Donbass. Plus d'1,5 million d'habitants du Donbass ont dû fuir de chez eux et sont aujourd'hui des déplacés internes qui ont trouvé refuge dans d'autres régions de l'Ukraine. Pour tromper la communauté internationale, les dirigeants russes ont ordonné à leurs soldats de retirer les insignes de leurs uniformes, ainsi que tous les signes d'identification sur le matériel militaire. Ils ont ordonné d'abandonner les soldats capturés sur le champ de bataille et comble du cynisme, ils utilisent des crématoriums mobiles pour éliminer toute trace de leurs crimes sur le sol ukrainien. De plus, la Russie poursuit son agression contre mon pays en finançant les terroristes et les mercenaires, et en fournissant des armes et du matériel militaire aux groupes armés illégaux dans le Donbass.

Il est temps que la communauté internationale cesse d'ignorer la question des guerres hybrides et commence à chercher des moyens de prévenir et d'empêcher ces guerres. La Première Commission dispose de toute l'expertise et de tout le savoir

nécessaires pour s'engager dans un tel effort et j'espère qu'elle ne manquera pas de le faire.

Mme McCarney (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada vous félicite, Monsieur le Président, pour votre accession à cette fonction importante qu'est la présidence de la Première Commission en cette période actuelle. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous.

(l'oratrice poursuit en français)

La prolifération et l'utilisation possible d'armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, restent parmi les défis les plus pressants pour la paix et la sécurité mondiales. Travailler ensemble pour renforcer les régimes existants de non-prolifération et de désarmement, ainsi que les normes connexes, n'est pas tant un choix politique qu'un impératif de sécurité; nous sommes appelés à faire tout notre possible pour éviter que ces armes horribles ne soient de nouveau utilisées.

Par ailleurs, nous devons redoubler d'efforts afin de nous assurer que tous les pays respectent leurs obligations internationales en matière de non-prolifération et de désarmement. La communauté internationale ne peut et ne doit pas tolérer les menaces constantes que font peser sur la sécurité régionale et mondiale des États qui ne respectent pas ces obligations. Ces États, comme l'Iran, la Corée du Nord et la Syrie, doivent se conformer pleinement à leurs obligations internationales.

Au cours de l'année écoulée, les efforts déployés par la communauté de non-prolifération et de désarmement ont eu des résultats mitigés. Dans un contexte mondial tendu, il est important que nous aplanissions nos divergences afin d'agir dans l'intérêt commun, qui est de prévenir la prolifération et l'utilisation des armes de destruction massive et des matières connexes. La seule solution consiste à faire fond sur nos succès et à poursuivre nos efforts avec un engagement inébranlable, pour obtenir des résultats concrets.

(l'oratrice reprend en anglais)

Le Canada est déçu qu'il n'ait pas été possible de dégager un consensus sur le projet de document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Il est toutefois impératif que tous les États s'acquittent de leurs obligations en matière de non-prolifération

nucléaire ainsi que des engagements qu'ils ont pris en matière de désarmement et qu'ils œuvrent de concert pour renforcer le régime multilatéral de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Dans ce contexte, le Canada continue d'appeler de toute urgence à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Nous avons eu l'honneur de présider le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de formuler des recommandations sur ce traité et nous accueillons avec grande satisfaction le rapport final du Groupe (voir A/70/81), adopté par consensus et publié en mai. Il s'appuie sur les débats techniques et de fond que le Groupe a tenus autour des aspects d'un futur traité et ne manquera pas d'apporter des points de repère utiles aux futurs négociateurs. Bien que d'importantes divergences d'opinion demeurent, nous pensons que le Groupe d'experts est parvenu à une meilleure appréhension des diverses options concernant un futur traité interdisant la production de matières fissiles et qu'il a pris conscience du fait que les positions n'étaient pas aussi divergentes qu'il n'y paraissait au départ. Nous espérons que toutes les délégations liront le rapport en détail et réfléchiront aux moyens d'avancer sur la voie des négociations. Le Canada se réjouit à la perspective de présenter à la présente session de la Première Commission un projet de traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, qui fera fond sur l'important travail réalisé par le Groupe d'experts gouvernementaux.

Le renforcement des organes et des normes de non-prolifération demeure une priorité. En dépit de ces efforts et de bien d'autres, la prolifération continue de représenter une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons agir en cas de non-respect, car toute violation risque de compromettre la sécurité et la stabilité. À cet égard, le Canada reste profondément circonspect face aux ambitions nucléaires de l'Iran. Nous pensons en effet que si l'Iran était doté de l'arme nucléaire, non seulement cela aurait des conséquences dévastatrices pour la stabilité et la sécurité régionales, mais cela porterait aussi atteinte à l'intégrité du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Nous saluons les efforts des cinq plus un, qui ont débouché sur le Plan d'action global commun avec l'Iran. Dans le même temps, nous continuerons de juger l'Iran sur ses actes et non ses paroles. Le Canada continuera donc d'appuyer le rôle essentiel que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique en surveillant et vérifiant si l'Iran honore ses engagements. Le Canada est fermement convaincu qu'il est nécessaire de régler de manière

satisfaisante les questions entourant les éventuelles dimensions militaires du programme nucléaire iranien afin que la communauté internationale puisse avoir toute confiance dans la nature exclusivement pacifique de son programme.

Le non-respect flagrant par la Corée du Nord de ses obligations internationales et la violation des résolutions successives du Conseil de sécurité représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Canada exhorte la Corée du Nord à mettre un terme à ses programmes d'armes nucléaires, de missiles balistiques et de lanceurs spatiaux, qui constituent une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Les affirmations de la Corée du Nord, qui déclare posséder la capacité de miniaturisation des armes nucléaires et de lancement d'un missile balistique à partir d'un sous-marin, sont à la fois provocantes et déstabilisantes. Dans le même ordre d'idées, nous demandons instamment à la Corée du Nord de s'abstenir de procéder à de nouveaux essais nucléaires ou à des tirs faisant intervenir la technologie des missiles balistiques.

S'agissant de la Syrie, nous saluons le travail remarquable accompli par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en vue d'éliminer le programme d'armes chimiques de la Syrie. À ce jour, le Programme de partenariat mondial du Canada a octroyé 17 millions de dollars à l'OIAC au titre des efforts qu'elle déploie pour détruire les armes chimiques de la Syrie. Nous demandons à la Syrie de respecter pleinement la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité afin de dissiper rapidement toutes les ambiguïtés concernant sa déclaration. Nous lui demandons en outre de s'acquitter de l'obligation qui lui incombe de détruire complètement ses installations d'armes chimiques restantes. Le Canada est également profondément préoccupé par la poursuite de l'utilisation d'armes au chlore en Syrie. Les auteurs de ces actes odieux violent de manière flagrante le droit international humanitaire et doivent être tenus de rendre des comptes. Le Canada accueille avec satisfaction et appuie pleinement la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, qui offre un cadre international pour la mise en place d'un mécanisme d'enquête conjoint visant à identifier les auteurs de ces crimes et, nous l'espérons, à les traduire en justice.

(l'oratrice poursuit en français)

Pour ce qui est de la question des armes classiques, nous nous réjouissons des résultats positifs de la troisième Conférence des États parties chargée

de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction qui, sous la direction du Mozambique, a abouti à un ordre du jour ambitieux et à la création du nouveau Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération. Nous attendons avec impatience la prochaine Réunion des États parties à la Convention et nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention.

Le Canada est heureux d'avoir participé à la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions à titre d'État partie. Le Canada n'a jamais utilisé de sous-munitions dans ses propres opérations militaires et a détruit tous ses stocks d'armes. Nous demeurons engagés à remédier à l'impact humanitaire des mines et des sous-munitions et avons consacré plus de 223 millions de dollars à cet effort depuis 2006. Nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention.

(l'oratrice reprend en anglais)

Compte tenu de l'incertitude qui pèse sur la sécurité mondiale, il est plus important que jamais de faire preuve de volonté politique afin de redynamiser le régime international de non-prolifération et de désarmement. Nous espérons que la présente session de la Première Commission sera fructueuse et ouvrira la voie à de réels progrès qui nous permettent de faire fond sur nos succès et de relever les défis qui se dressent. Le Canada est prêt à apporter son soutien à cet effort.

M^{me} Stener (Norvège) *(parle en anglais)* : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, et vous féliciter de votre accession à la présidence de la présente session de la Première Commission.

Notre objectif global est un monde exempt d'armes nucléaires. Tant que nous n'aurons pas complètement éliminé cette catégorie d'armes, nous devons poursuivre nos efforts pour en réduire le rôle. Un monde exempt d'armes nucléaires ne sera possible que grâce à un régime de non-prolifération crédible et solide.

L'absence de document final à l'issue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) au début de cette année a été décevante. Néanmoins, le TNP demeure la pierre angulaire du régime international de non-prolifération. Nous devons tous jouer notre rôle

pour faire respecter les obligations en matière de non-prolifération et les renforcer. Pour ce faire, nous devons notamment renforcer les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que son protocole additionnel. L'AIEA doit être dotée de tous les moyens nécessaires pour mener à bien, y compris sur le plan financier, son travail crucial en matière de non-prolifération.

La Syrie et la République populaire démocratique de Corée constituent toujours une source de préoccupation en matière de prolifération. Une solution politique dans ces deux dossiers permettrait de renforcer le régime de non-prolifération. Il en va de même de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dans les plus brefs délais, et de l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

La Norvège continuera d'œuvrer à des mesures novatrices et efficaces dans le domaine du désarmement. La Conférence d'Oslo sur les incidences humanitaires des armes nucléaires a marqué le début d'une conception du désarmement nucléaire fondée sur les faits. La vérification du désarmement, telle qu'envisagée dans le cadre de l'initiative du Royaume-Uni et de la Norvège, est un autre exemple de cette démarche. En étudiant les difficultés techniques et de procédure qui se posent, notre objectif est de démontrer que les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires peuvent et doivent collaborer dans le cadre de la vérification du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, dont nous réjouissons d'avance d'accueillir la prochaine réunion plénière à Oslo le mois prochain. Ce type d'initiative revêt un caractère indispensable si l'on veut réaliser des progrès concrets dans le domaine du désarmement, ainsi que le prévoit l'article VI du TNP. Nous recherchons des mécanismes susceptibles d'amener les pays à œuvrer de concert et de façon constructive en faveur du désarmement. En particulier, nous demandons aux pays qui possèdent des armes nucléaires de faire davantage pour s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de désarmement au titre du TNP.

La Norvège est un partenaire du processus du Sommet sur la sécurité nucléaire et réaffirme son attachement à la sécurité nucléaire. Nous devons poursuivre nos efforts pour sécuriser toutes les matières nucléaires, ainsi que réduire sensiblement et éliminer l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans toutes

les applications. Nous comptons intensifier nos efforts dans ce domaine important.

La Convention sur les armes chimiques a établi une norme solide en matière de désarmement et de non-prolifération. Plus de 90 % des stocks déclarés d'armes chimiques dans le monde ont été détruits. Toutefois, nous demeurons extrêmement préoccupés par les informations récentes faisant état de la reprise de l'emploi d'armes chimiques en Syrie et en Iraq. Nous attendons le prochain rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Il est indispensable que le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU créé par la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité ait plein accès pour mener à bien sa mission et identifier les responsables de l'emploi ignoble d'armes chimiques.

La Convention sur les armes biologiques demeure l'une des pierres angulaires du régime international de désarmement et de non-prolifération. Les États parties doivent se concentrer sur les domaines où l'unité est possible et sur des mesures pragmatiques pouvant renforcer la Convention de façon constructive.

La Norvège se félicite du document final de la première Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes, tenue à Cancún (Mexique) en août. Nous considérons que le Traité sur le commerce des armes est un outil important pour s'attaquer à la fois aux flux d'armes vers les zones de conflit et à l'absence de protection des civils.

De précieux enseignements peuvent être tirés de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions, dont la mise en œuvre continue d'être guidée par les faits et les réalités sur le terrain. La Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines a pratiquement mis fin à l'utilisation des mines antipersonnel en mettant en place une norme solide interdisant la production, le commerce et l'emploi des mines antipersonnel et exigeant la destruction des stocks. Plus de 160 États parties sont liés par la Convention, et de vastes zones précédemment minées sont désormais sûres. Nous félicitons le Mozambique, l'un des cinq États les plus touchés au monde, qui est devenu exempt de mines le mois dernier.

La Convention sur les armes à sous-munitions a tenu sa première conférence d'examen à Dubrovnik en septembre. Nous nous félicitons de l'adoption par la Conférence d'une déclaration politique ferme

condamnant toute utilisation d'armes à sous-munitions par quelque acteur que ce soit. L'emploi de ces armes, qui a été signalé en Syrie, au Yémen et en Ukraine, a suscité une condamnation immédiate et généralisée, y compris de la part de parties non étatiques. La Norvège se réjouit que les efforts d'universalisation se soient considérablement accélérés. Cependant, d'après des chiffres récents, le nombre de civils tués ou blessés du fait de l'utilisation d'armes explosives continue d'augmenter à l'échelle mondiale. Il s'agit de l'une des questions humanitaires les plus pressantes de notre temps. Le Secrétaire général a exhorté toutes les parties au conflit à s'abstenir de recourir aux armes explosives à large champ d'action dans les zones peuplées, appel que la Norvège appuie vigoureusement.

Enfin, les menaces à la cybersécurité émanant d'acteurs étatiques et non étatiques posent de sérieux problèmes à la quasi-totalité des pays et constituent un risque potentiel pour la paix et la sécurité internationales. Un ordre numérique juste, stable et pacifique ne sera possible que s'il est fondé sur le droit international. Grâce en grande partie au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, il est désormais clairement établi que le droit international s'applique également au cyberspace. Le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine est nécessaire et profitera à tous.

Ma délégation espère que la présente session de la Première Commission contribuera à faire avancer les objectifs de désarmement et de non-prolifération de manière constructive et prospective.

M. Minty (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa session de 2015.

J'associe ma délégation aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/70/PV.2).

Pour gagner du temps, mon intervention sera limitée à des observations générales sur les questions clefs, qui seront traitées plus en détail dans nos déclarations nationales au cours du débat thématique.

Alors que nous nous réunissons pour une nouvelle session annuelle de la Première Commission, nous nous souvenons des événements d'il y a 70 ans, à savoir la création de l'Organisation des Nations Unies,

l'utilisation pour la première fois de l'arme nucléaire et l'adoption de la toute première résolution de l'ONU consacrée principalement à l'élimination des armes atomiques (résolution 1 (I)). À l'heure de faire le bilan des réalisations historiques et plus récentes de l'ONU dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement, nous devons également garder à l'esprit le travail inachevé et la tâche ardue qui nous attend.

Nous nous félicitons des progrès accomplis au cours de l'année écoulée pour renforcer le désarmement multilatéral et l'environnement international en matière de sécurité. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'impasse persistante dans laquelle se trouve le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, établi à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. Le blocage, qui dure depuis 19 ans, au sein de la Conférence du désarmement et l'absence d'accord depuis de nombreuses années au sein de la Commission du désarmement sont préjudiciables au système multilatéral. L'absence globale de progrès sur les questions de désarmement nucléaire est une source de frustration croissante pour la grande majorité des États Membres de l'ONU. Les résultats obtenus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires demeurent particulièrement inégaux.

Le régime créé par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est sans cesse réaffirmé par la majorité des membres de la communauté internationale, et de nombreuses mesures novatrices ont été prises pour renforcer ce régime. Pourtant, les obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire continuent de faire l'objet de réinterprétations et de nouvelles conditions. Nous ne pouvons tout simplement pas continuer ainsi. L'argument selon lequel les armes nucléaires sont indispensables pour la sécurité de certains États mais pas pour d'autres n'est pas seulement illogique, il est aussi dépourvu de toute crédibilité. L'Afrique du Sud est fermement convaincue que les armes nucléaires, loin d'apporter la sécurité, aggravent l'insécurité.

La troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Vienne en décembre 2014, nous a rappelé une fois encore les effets destructeurs que pourrait avoir une explosion nucléaire. L'existence même des armes nucléaires signifie que l'humanité est exposée aux dangers d'une catastrophe nucléaire et que tous les États doivent partager la responsabilité de prévenir toute utilisation de ces

armes. Comme le Président de notre pays, M. Jacob Zuma, l'a dit dans sa déclaration à l'Assemblée générale le 28 septembre 2015,

« On ne saurait, en ce qui concerne les armes nucléaires, parler de 'bonnes mains' ». (A/70/PV.14, p.9)

C'est pourquoi l'Afrique du Sud se félicite de l'engagement humanitaire, qui exhorte notamment tous les États parties au TNP à réaffirmer leur engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale, dans les meilleurs délais, des obligations que leur impose l'article VI du Traité et demande à l'ensemble des États de recenser les mesures efficaces propres à combler le vide juridique eu égard à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires, d'appliquer ces mesures et de coopérer avec toutes les parties prenantes pour atteindre cet objectif. Bien que l'Afrique du Sud n'ait pas l'intention d'organiser une conférence internationale de suivi sur les incidences humanitaires des armes nucléaires dans un avenir très proche, elle continue d'examiner les moyens de faire avancer l'initiative humanitaire.

L'Afrique du Sud est vivement préoccupée par l'incapacité de la neuvième Conférence d'examen du TNP de parvenir à un consensus sur un document final. Il s'agit là d'une occasion manquée qui aurait pu contribuer au renforcement du Traité. Nous sommes également préoccupés par le fait que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient n'a toujours pas été mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la convocation d'une conférence, initialement prévue pour 2012, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans cette région. Nous demandons donc à tous les États parties au TNP de s'acquitter sans délai de tous les engagements et obligations convenus en 1995, 2000 et 2010.

S'agissant des armes chimiques, l'Afrique du Sud se félicite des nouveaux progrès accomplis vers la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne. Nous saluons également les progrès accomplis par d'autres grands États parties détenteurs dans la destruction du reliquat de leurs stocks d'armes chimiques, ainsi que de leurs armes chimiques abandonnées et périmées. Rien ne pourrait jamais justifier le recours à de telles armes, pas plus qu'à de quelconques autres armes de destruction massive, par quelque acteur et dans quelques circonstances que ce soit.

S'agissant des armes classiques, l'Afrique du Sud, qui est partie à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel ainsi qu'à la Convention sur les armes à sous-munitions, jouera son rôle en vue de parvenir à un monde exempt d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel. Nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui détiennent ce type d'armes, à rejoindre sans plus de délai les instruments évoqués. Nous appelons les États qui sont en mesure de le faire à aider les États qui en font la demande dans leurs efforts de mise en œuvre au plan national et à apporter leur assistance aux victimes de ces armes.

L'Afrique du Sud demeure convaincue que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects représente un outillage essentiel et faisant l'objet d'un agrément universel dans ce domaine. Sa pleine mise en œuvre se présente avec autant d'acuité aujourd'hui qu'au moment de son adoption en 2001. Outre les efforts déployés au niveau national aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action, il reste impératif de le mettre en œuvre dans son intégralité, notamment dans ses dispositions ayant trait à la question de la coopération et de l'assistance internationales. De même, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre intégrale du Traité sur le commerce des armes, qui représente une étape historique dans la réglementation du commerce international des armes classiques et contribue à en limiter les transferts illicites.

Ma délégation se tient prête à participer activement aux travaux de la Première Commission cette année et à s'associer à vous-même, Monsieur le Président, et à d'autres délégations pour permettre à nos travaux d'aboutir.

M^{me} Harbaoui (Tunisie) : Monsieur le Président, je tiens, au nom de la délégation tunisienne, à vous présenter mes félicitations suite à votre élection à la présidence des travaux de la soixante-dixième session de la Première Commission, et à dire toute l'appréciation de ma délégation pour le travail effectué par la Jamaïque durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission, afin que nos travaux aboutissent aux résultats escomptés.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés,

du Groupe arabe et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.2).

Notre Commission se réunit à un moment critique célébrant le soixante-dixième anniversaire des Nations Unies, alors que plus de la moitié de la population mondiale vit dans des pays possédant des armes nucléaires ou qui sont membres d'alliances nucléaires. En dépit des préoccupations croissantes quant aux conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de l'utilisation d'une seule arme nucléaire, jusqu'à aujourd'hui, aucune arme nucléaire n'a été détruite en vertu d'un traité bilatéral ou multilatéral, et nulle négociation en matière de désarmement nucléaire n'est en cours. Nous sommes ainsi tous appelés à déployer de nouveaux efforts en faveur du désarmement nucléaire afin de libérer des ressources, qui sont actuellement consacrées à la fabrication et au maintien de ces armements, pour les consacrer au développement économique et social, à la promotion de la démocratie et à la protection de l'environnement et, partant, à la paix et à la sécurité internationales. La Tunisie se félicite des recommandations des deux Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires tenues respectivement à Oslo (Norvège) en mars 2013 et à Nayarit (Mexique) en février 2014, ainsi que, notamment, de la troisième Conférence internationale consacrée à ce thème, tenue à Vienne (Autriche) les 8 et 9 décembre 2014, et dont les travaux ont été entérinés par l'adoption de l'Engagement humanitaire, que la Tunisie a approuvé lors des travaux de la soixante-neuvième session de la Commission.

La Tunisie attache une grande importance aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et continuera à soutenir tous les efforts visant à promouvoir la limitation des armes nucléaires et la réduction du risque de prolifération nucléaire. Nous sommes d'avis qu'un désarmement nucléaire généralisé demeure le meilleur moyen de s'assurer que de telles armes ne tombent pas entre les mains de groupes terroristes ou d'acteurs non étatiques. Ma délégation se félicite de la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, et affirme l'appui de la Tunisie à la tenue de la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour examiner les progrès accomplis à cet égard. La communauté internationale a certes proclamé l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les États Membres sont néanmoins de plus en plus divisés sur la question de savoir comment et quand cet objectif ultime sera atteint.

Ces divergences se sont manifestées très clairement lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en mai 2015. La Tunisie espère parvenir de façon constructive à un dialogue en vue de définir des orientations pour notre action future pour l'élimination des armes nucléaires et permettre de libérer un volume considérable de ressources qui pourraient être affectées à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus concernées en raison surtout du refus de certaines parties de rejoindre le Traité sur la non-prolifération et de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et ce, malgré les nombreux appels des autres États Membres de la région, ainsi que les appels de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions pertinentes.

À cet égard, et tout en exprimant de nouveau notre déception face aux résultats de la neuvième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui, après quatre semaines de travaux, s'est achevée le 22 mai 2015 par une absence de consensus sur le document final, nous appelons la communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures urgentes et pratiques pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Nous estimons que la création et la mise en œuvre du statut régissant de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires seraient le meilleur moyen d'avancer sur la voie du désarmement nucléaire. La Tunisie, qui souscrit fortement à cette approche, appelle à la tenue de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Avec la mondialisation, le commerce international des armes a changé de dynamique. Dans le monde entier, des actes de violence sont commis en période de conflit et d'après-conflit avec des armes légères et de petit calibre, qui sont très faciles à obtenir du fait qu'elles font l'objet d'un trafic lucratif et ne sont pas suffisamment réglementées. Par conséquent, la prolifération incontrôlée de ce type d'armes qui continuent de porter atteinte à la paix et à la sécurité, a des conséquences dévastatrices sur les civils en temps de conflit armé, les femmes et les enfants étant souvent les principales victimes. De même, l'émergence de nouvelles entreprises offrant des services de sécurité

maritime du fait de l'augmentation des actes de piraterie, et le fait que de plus en plus d'armes légères – et d'armes lourdes aussi – tombent entre les mains de réseaux terroristes et ce, en violation de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, constituent une autre source de préoccupation majeure. La Tunisie se réjouit que la question du trafic des armes légères occupe une plus grande place dans les mandats des missions de maintien et de consolidation de la paix, d'autant que, là où elles sont déployées, ces missions aident déjà à renforcer l'état de droit et à lutter contre le trafic dans le cadre de leurs programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité. À cet effet, la Tunisie souligne l'importance de mener à cet égard une action cohérente, globale et coordonnée qui s'étende aux questions de gouvernance, de sécurité, de développement et des droits de l'homme, ainsi qu'aux questions humanitaires.

La Commission n'est pas sans savoir que l'Afrique est de loin la première touchée par les effets de la présence excessive et incontrôlée d'armes légères, et même le continent le plus affecté par des conflits de tous genres. Notre continent constitue l'une des plus larges scènes de circulation illicite d'armes de toutes sortes, de tous calibres et de toute provenance, renforçant ainsi les activités des groupes terroristes. C'est pour cette raison que nous tous, membres de la communauté internationale, devons maintenir haut notre engagement envers l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, que nous considérons le cadre principal des activités que nous menons pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ce type d'armes sous tous ses aspects. Dans ce cadre, ma délégation voudrait mettre particulièrement l'accent sur les efforts qui devraient être déployés aux niveaux régional et sous-régional pour s'attaquer aussi bien au côté de l'offre qu'au côté de la demande dans le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et pour parvenir à endiguer les mouvements transfrontaliers d'armes illicites, y compris en ce qui concerne le courtage illicite et ce, dans le respect du droit international, notamment du droit de légitime défense des pays consacré par la Charte des Nations Unies.

En conclusion, je voudrais réitérer l'importance qu'accorde la Tunisie à toutes les questions de désarmement multilatéral, ainsi que son engagement et sa disposition à coopérer pleinement avec toutes les parties prenantes, et appeler les organisations

compétentes à établir et renforcer leur coopération et à œuvrer avec les États aux niveaux national et régional en vue de contribuer à asseoir les attributs de la paix et de la sécurité dans le monde.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je prends la parole sous votre présidence, Monsieur l'Ambassadeur, et que je poursuis la grande tradition d'appui et d'amitié qui nous lie, nous qui sommes voisins à l'ONU, sinon sur une mappemonde. Nous nous réjouissons de travailler sous votre direction à faire en sorte que la présente session de la Première Commission soit chargée de sens, non seulement au regard de cet anniversaire important mais également par un infléchissement dans le sens de progrès véritables en matière de désarmement.

Ma délégation accueillerait une telle progression avec une grande satisfaction. S'agissant du désarmement nucléaire, il est particulièrement nécessaire de progresser maintenant, eu égard à notre incapacité collective d'obtenir des avancées à ce sujet lorsque nous nous sommes réunis cette année pour le dernier examen quinquennal du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La Nouvelle-Zélande ne peut être d'accord avec l'affirmation surprenante que nous avons entendue ici, selon laquelle la Conférence d'examen de cette année doit être considérée comme ayant atteint son objectif puisqu'elle a procédé à l'examen des derniers faits nouveaux pertinents au regard du Traité. Au contraire, la position de la Nouvelle-Zélande, et de l'immense majorité des États parties au TNP, est que, pour être réussie, une Conférence d'examen doit promouvoir la mise en œuvre des trois piliers du Traité, et en particulier celui où elle est le moins avancée : le désarmement nucléaire.

D'aucuns inclineraient peut-être à dire que les aspirations à progresser sur la voie du désarmement nucléaire, que partagent des pays comme la Nouvelle-Zélande et les autres membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, sont désormais irréalistes. Mais, assurément, même les États parties au TNP qui s'accommodent davantage du statu quo que nous ont été consternés par l'absence d'ambition que reflète le projet de document final présenté pour adoption à la Conférence d'examen en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Pour nombre d'entre nous, ce texte aurait de fait constitué un pas en arrière par rapport à ce qui avait été convenu en 2010.

En l'état actuel des choses, nous nous retrouvons sans aucun document final à l'issue de la Conférence d'examen, sans disposer, par conséquent, grâce au texte, d'une définition de la voie spécifique à suivre pour mettre en application l'article VI du Traité. La Coalition pour un nouvel ordre du jour espérait pourtant que la Conférence d'examen serait convenue de faire avancer les travaux préparatoires pour ce qui est de l'instrument juridique devant permettre l'application de l'obligation énoncée à l'article VI. Mais nous n'avions certes pas prévu de nous entendre objecter – même si c'était par un tout petit nombre d'États parties – que la négociation d'un instrument juridique ayant trait aux « mesures efficaces » prévues par l'article VI en matière de désarmement nucléaire était – semble-t-il – non seulement inutile mais risquait en outre de porter atteinte au TNP.

Pour veiller à ce que ce type d'incompréhension ne puisse pas altérer l'appui de longue date dont bénéficient les dispositions du Traité, la Nouvelle-Zélande présidera, jeudi 22 octobre, une table ronde qui vise à faire la lumière sur le droit international applicable en réalité dans ce contexte. Le document de synthèse élaboré pour l'occasion, que nous allons distribuer sous peu et qui fera l'objet de la table ronde, explicite en détail de quelle façon exacte un instrument juridique portant sur les mesures efficaces consoliderait les obligations au titre du TNP et renforcerait la crédibilité et l'autorité de son régime de désarmement et de non-prolifération.

Avant de passer à d'autres sujets non nucléaires, je voudrais faire part de la profonde déception de la Nouvelle-Zélande devant les progrès limités qui ont été faits, depuis la Conférence d'examen du TNP de 2010, concernant la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Le soutien énergique de la Nouvelle-Zélande à l'objectif de la création de zones exemptes d'armes nucléaires est attesté par le projet de résolution que nous allons présenter cette année en tant que principal auteur, avec l'appui du Brésil, sur une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud.

Toujours dans le domaine nucléaire, je tiens également à rappeler l'appui énergique de la Nouvelle-Zélande à l'accord conclu en juillet entre l'Iran et les cinq plus un sur le Plan d'action global commun pour garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Poursuivant mon inventaire de l'année 2015, mais par souci de m'en tenir aux délais que vous avez impartis,

Monsieur le Président, je réserve pour une déclaration ultérieure une grande partie de ce que j'aimerais dire par ailleurs s'agissant de la Conférence du désarmement. La Nouvelle-Zélande, en sa qualité de Président sortant de la Conférence, présentera naturellement en Première Commission le projet annuel de résolution sur le rapport de la Conférence.

Plus globalement, dans le contexte du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, puis-je préciser que la Nouvelle-Zélande espère que la présente session de la Première Commission sera également en mesure de prendre des dispositions pour garantir un avenir viable à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Les États Membres reconnaissent unanimement la précieuse contribution de l'UNIDIR aux questions relatives au désarmement et à la non-prolifération; il s'agit désormais aussi de veiller à ce que l'Institut soit doté des ressources financières dont il a besoin pour survivre.

Je voudrais à présent aborder la partie plus positive de mon passage en revue de cette année sur le désarmement. Les motifs de satisfaction sont bien plus nombreux en 2015 dans le domaine des armes classiques. Le plus considérable a été la convocation, en août dernier, de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Nous félicitons le Mexique, dont l'organisation de cette Conférence a été un succès. Les décisions adoptées à cette première édition, tout comme le Traité lui-même, illustrent ce que la communauté internationale est à même de réaliser lorsqu'elle s'accorde pour agir avec détermination afin de relever les défis auxquels se heurte la sécurité humaine.

Nous félicitons également le Chef par intérim du Secrétariat du Traité, M. Simeon Dladla, que nous assurons de notre plein appui alors qu'il s'apprête à assumer ses nouvelles fonctions en décembre, de même que le Nigéria, qui assume dorénavant la présidence du Traité. La Nouvelle-Zélande reste attachée à l'application intégrale et à l'universalisation du Traité sur le commerce des armes. À cette fin, je note que nous allons co-organiser, avec l'Australie, une manifestation parallèle consacrée à ce Traité durant la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se tiendra à Genève en décembre.

Autre élément positif, la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions vient de se tenir avec succès le mois dernier. Nous adressons nos remerciements au Gouvernement

croate à cet égard. La Nouvelle-Zélande se félicite de l'adoption à cette occasion de la Déclaration politique de Dubrovnik et d'un plan d'action clairvoyant. Nous sommes convaincus que la Convention se porte bien et que nous pouvons continuer d'accorder la priorité au renforcement d'une norme de plus en plus solidement assise contre le recours aux armes à sous-munitions par quelque acteur que ce soit, tout en augmentant le nombre de ses États parties.

Pour terminer, je voudrais revenir sur le contexte plus large de l'ordre du jour dont nous sommes saisis pour la présente session de la Commission. J'ai déjà évoqué les deux projets de résolution dont la Nouvelle-Zélande est le principal auteur. En tant que coauteur principal, la Nouvelle-Zélande voudrait également recommander à l'attention de nos collègues ici le projet de résolution de la Coalition pour un nouvel ordre du jour intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires », le projet de résolution sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le projet de résolution sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires.

Ce dernier texte, nous le savons tous, fait fond sur la déclaration commune des plus importantes qui porte sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, et bénéficie désormais de l'appui de 159 pays. Ce sont, de fait, les conséquences catastrophiques et le risque croissant de l'explosion d'une arme nucléaire qui demeurent la principale motivation en faveur de progrès urgents sur la voie du désarmement nucléaire. La Nouvelle-Zélande fait le vœu que toute instance, telle qu'un groupe de travail à composition non limitée, pouvant être créée par la Première Commission sera dotée d'un mandat adapté au caractère urgent des progrès à faire en matière de désarmement nucléaire et propre à nous donner la véritable latitude d'atteindre cet objectif.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais vous féliciter pour votre accession à vos nouvelles fonctions et vous assurer de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation durant la présente session de la Première Commission et bien évidemment, après cette session.

La Suède s'associe aux déclarations faites par l'observateur de l'Union européenne et par le représentant de la Finlande au nom des pays nordiques, (voir A/C.1/70/PV.2). Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Il y a 70 ans, le monde était déchiré par la guerre, des dizaines de millions de personnes avaient été tuées, assassinées ou déplacées et les armes nucléaires avaient été utilisées pour la première fois, donnant lieu à des destructions et des souffrances dont on n'aurait jamais pensé qu'elles pouvaient être causées par une seule arme. Aujourd'hui, notre monde est à nouveau en proie à de multiples conflits, des pays entiers sont déchirés par la guerre et les conflits régionaux et des millions de personnes quittent leur foyer en quête de sécurité.

Dans notre monde de plus en plus dangereux, il existe encore plus de 16 000 armes nucléaires, dont la grande majorité sont bien plus puissantes que les bombes larguées sur Hiroshima et Nagasaki. On ne peut pas sous-estimer la menace que ces armes font peser sur l'humanité et le monde dans le contexte de sécurité actuel. Dans un monde caractérisé par des tensions, il existe un risque accru que les armes nucléaires soient utilisées – par accident, à cause d'une erreur d'appréciation ou délibérément, ou encore suite à leur acquisition éventuelle par des acteurs non étatiques. Il faut impérativement que les armes nucléaires ne soient plus jamais employées, quelles que soient les circonstances, et que la norme interdisant leur emploi soit strictement respectée jusqu'à ce que soit réalisé l'objectif de leur élimination totale, objectif en faveur duquel tous les pays se sont engagés. L'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires est la seule véritable garantie contre l'emploi des armes nucléaires à l'avenir.

Cela fait également 70 ans que l'Organisation des Nations Unies a été créée, redonnant espoir à un monde qui était alors détruit par la guerre, l'espoir que l'humanité pouvait connaître un avenir meilleur, dans un monde démocratique où tous les peuples seraient traités sur un pied d'égalité et auraient les mêmes droits et obligations. Sous les auspices de l'ONU, l'état de droit et un système international fondé sur des traités ont été fermement établis, y compris dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Minutieusement, nous avons commencé à édifier le système sur lequel repose la coopération internationale contemporaine. Lentement mais sûrement, traité après traité, accord après accord, nous avons mis en place un ensemble d'instruments qui se renforcent mutuellement et des organisations internationales dont l'objectif est d'assurer notre sécurité et d'éviter que le passé ne se répète. Nous sommes maintenant confrontés à un choix : nous pouvons continuer à bâtir un système de sécurité collective ou nous pouvons avancer sur la voie de la

polarisation et nous éloigner du multilatéralisme. Dans le contexte de sécurité actuel, cela serait extrêmement dangereux.

Il existe néanmoins quelques exemples positifs. Nous devons nous féliciter de l'accord nucléaire conclu avec l'Iran, ainsi que de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes. Il est clair cependant que nous devons en faire bien davantage dans le contexte actuel où des barils explosifs et des armes chimiques ont été utilisés en Syrie et en Iraq, où les armes à sous-munitions sont utilisées dans de nombreux conflits en cours et où plus de 200 000 personnes sont tuées chaque année par des armes légères et de petit calibre.

Il faut étendre l'état de droit à de nouveaux domaines de l'activité humaine, en particulier le cyberspace. Il faut élaborer des règles et des normes supplémentaires pour garantir la paix et la viabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique et pour faire face aux nouveaux systèmes d'armes tels que les systèmes d'armes létales autonomes, ainsi qu'aux systèmes d'armes qui existent déjà, notamment la catégorie la plus dangereuse, à savoir les armes nucléaires.

Il faut donner la priorité aux êtres humains – femmes, hommes et enfants – et à leur bien-être et leur sécurité lorsqu'on envisage l'adoption de nouvelles mesures en matière de désarmement et de sécurité internationale. Nous nous félicitons de l'approche humanitaire adoptée vis-à-vis des armes nucléaires et nous sommes fiers de faire partie de l'initiative humanitaire qui, d'un effort mené par un petit groupe d'États, s'est transformée en une campagne rassemblant près de 160 pays, y compris les cinq pays nordiques. Il est essentiel de continuer à promouvoir le discours humanitaire. Nous espérons vivement qu'une plus grande attention sera accordée aux incidences des armes nucléaires dans diverses régions du monde, y compris dans les pays dotés de l'arme nucléaire, où cette approche n'a pas encore été pleinement adoptée.

Nous devons étendre et accélérer notre action en matière de désarmement nucléaire. Nous devons consolider et faire progresser le travail qui a été accompli au sein du Groupe de travail à composition non limitée il y a quelques années. Nous souhaiterions que ce groupe de travail soit rétabli, qu'il soit aussi fort que possible et bénéficie de la plus large participation possible, pour que les progrès réalisés permettent de changer la donne sur le terrain, réellement et concrètement. Sur la base des engagements qu'ils ont pris, les pays dotés d'armes

nucléaires ont l'obligation de participer de manière constructive à ces efforts.

Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec toutes les délégations pour contribuer aux progrès en matière de désarmement à la Première Commission en vue de renforcer l'état de droit, l'Organisation des Nations Unies et le système multilatéral.

M. Nduhuura (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me réjouis de vous voir présider nos travaux, et je voudrais vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Je tiens également à vous assurer de la coopération et de l'appui indéfectibles de l'Ouganda. Je voudrais en outre rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Courtenay Rattray, pour son leadership et le travail louable qu'il a accompli au cours de la session précédente.

D'emblée, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par S. E. M. Abdurrahman Mohammad Fachir, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par l'Ambassadeur Vandi Minah, Représentant permanent de la Sierra Leone, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.2).

La fin de la guerre froide, il y a plus de deux décennies, aurait dû conduire à des progrès rapides vers l'élimination des armes nucléaires à l'échelle mondiale. Au lieu de cela, les États dotés d'armes nucléaires détiennent toujours ces armes par milliers, dont beaucoup sont maintenues en état de haute alerte, et continuent de mettre au point, de tester et de déployer de nouveaux systèmes d'armes nucléaires, et de faire des recherches y relatives. À moins que les États dotés d'armes nucléaires ne déploient des efforts pour éliminer leurs stocks sur la base d'accords internationaux, d'autres pays vont probablement acquérir des armes nucléaires, provoquant ainsi une course aux armements et ouvrant la voie à des essais nucléaires effectués au grand jour au moyen d'explosions nucléaires, et à des déclarations de capacités nucléaires. Au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les États nucléaires ont l'obligation juridique d'œuvrer à l'élimination des armes nucléaires dans un délai raisonnable.

Les armes nucléaires peuvent constituer une menace pour la survie de l'humanité, et aussi longtemps qu'elles existeront, cette menace perdurera. Cet aspect, ainsi que le poids politique et le prestige associés à ces armes, est un autre facteur qui encourage la prolifération

et le non-respect des obligations internationales. Par ailleurs, il est très préoccupant que, même après la fin de la guerre froide, la menace d'anéantissement nucléaire persiste dans l'environnement de sécurité internationale au XXI^e siècle. Tous les États doivent intensifier leurs efforts en vue de l'interdiction des armes nucléaires et de l'avènement d'un monde exempt de ces armes.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 a mis en lumière la sombre réalité des divisions croissantes entre les États parties en ce qui concerne l'avenir du désarmement nucléaire. Nous devons tout mettre en œuvre pour combler ce fossé et nous attacher de concert à faire en sorte que le TNP demeure un élément essentiel de la sécurité mondiale.

De graves préoccupations liées aux incidences humanitaires des armes nucléaires ont été exprimées à maintes reprises au sein de la Commission. Après les terribles conséquences de leur emploi qui ont été constatées à Hiroshima et à Nagasaki, une position claire a été adoptée, appelant à l'élimination de ces armes d'extermination.

L'emploi des armes nucléaires soulève également des questions juridiques importantes. Les armes nucléaires sont un cas à part en raison de leur capacité de destruction et de leurs effets incontrôlables dans l'espace et le temps. Toutes les règles du droit international humanitaire s'appliquent pleinement aux armes nucléaires; notamment les règles de distinction, de proportionnalité et de précaution, ainsi que l'interdiction de provoquer des maux superflus ou des souffrances inutiles et l'interdiction de causer des dommages étendus, graves et à long terme à l'environnement. Les souffrances humaines incommensurables que causerait tout emploi d'armes nucléaires sont inévitables.

Je me félicite de l'adoption par l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session d'une résolution déclarant le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires (résolution 68/32). Il importe au plus haut point que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances. La seule façon de garantir cela est l'élimination irréversible et vérifiable des armes nucléaires, sous un contrôle international efficace, notamment grâce à la mise en œuvre intégrale du TNP.

L'Ouganda souligne qu'il est important de réaliser une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et d'appuyer

l'adoption par la communauté internationale, qui reste déterminée à promouvoir le TICE, d'un traité qui pourrait ouvrir la voie à la promotion du désarmement nucléaire. Nous encourageons les pays visés à l'annexe 2, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui ne sont pas encore parties au TICE, à le signer et à le ratifier. Ce Traité est essentiel pour l'élimination des armes nucléaires. C'est un moyen juridiquement contraignant et vérifiable de peser sur le développement quantitatif et qualitatif des armes nucléaires.

Dans le monde entier, des personnes, des groupes de population et des pays sont aux prises avec la montée inquiétante de la radicalisation et de l'extrémisme violent, alimentés par des conflits identitaires et des tensions culturelles et religieuses. On peut imaginer la menace que constituerait l'acquisition d'armes nucléaires par des acteurs non étatiques, en particulier des organisations terroristes.

Les armes classiques continuent de faire peser une menace considérable sur la paix et la sécurité. Nous devons accorder l'attention voulue au fléau des armes légères et de petit calibre et déployer ensemble des efforts énergiques pour faire reculer la violence armée, renforcer la sécurité humaine et promouvoir le développement durable.

La possession illégale d'armes légères et de petit calibre continue de déstabiliser des communautés, de détruire d'innombrables vies et d'entraver les efforts de développement. Les coûts humains, sociaux et économiques exigent que nous nous montrions tous plus déterminés à enrayer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Les terribles attaques terroristes menées par l'État islamique d'Iraq et du Cham, Al-Qaida, les Chabab, Boko Haram, l'Armée de résistance du Seigneur et les Forces démocratiques alliées, pour ne citer que quelques-uns de ces groupes, nous rappellent que nous devons faire preuve d'une plus grande volonté de combattre le fléau du commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

À l'ère de la mondialisation et dans le monde très interdépendant d'aujourd'hui, nous sommes tenus, de même que la communauté internationale, de nous attaquer ensemble aux problèmes graves rencontrés en matière de désarmement et de sécurité internationale.

M. Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord, au nom de la délégation qatarienne, à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection à la direction

des travaux de la Première Commission à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous ne doutons pas que votre expérience permettra aux travaux de la Commission de donner les bons résultats escomptés.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/70/PV.2).

Nous sommes réunis aujourd'hui au moment où de nombreuses régions du monde connaissent l'instabilité en raison des défis auxquels doit faire face le système de sécurité collective multilatéral en matière de désarmement nucléaire, en particulier concernant les mécanismes de désarmement nucléaire et de non-prolifération. L'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, pilier essentiel de ce dispositif, ainsi que la persistance du phénomène du terrorisme et les risques de prolifération des armes toujours existantes font partie des défis les plus importants. L'État du Qatar réaffirme sa position constante et ferme concernant les questions de désarmement, fondée sur l'exercice de sa responsabilité en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales et sur sa conviction qu'il est important d'appuyer tous les efforts déployés dans le monde en vue du désarmement, conformément aux principes de l'ONU et à son noble message en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est dans cette logique que le Qatar a adhéré à de nombreux accords internationaux clefs en matière de désarmement, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, etc., à l'appui des efforts internationaux visant à mettre un frein à la prolifération des armes nucléaires. Depuis sa création en 2004, la Commission nationale qatarie pour l'interdiction des armes continue de jouer son rôle en donnant des conseils aux acteurs gouvernementaux spécialisés dans toutes les questions liées au désarmement dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans les accords internationaux pertinents auxquels l'État du Qatar a adhéré.

Tout en affirmant l'importance du rôle joué par la Première Commission en tant qu'organe délibérant multilatéral chargé de l'examen des questions de désarmement à l'ONU et de sa capacité d'exécuter le mandat de désarmement et de renforcement de la

sécurité, nous sommes préoccupés par le fait qu'elle n'a pas néanmoins été en mesure de réaliser les progrès escomptés ces derniers temps en raison de l'absence de volonté politique de la part de certains États. Cela a clairement été mis en évidence durant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en mai. Cette Conférence n'a en effet pas réussi à créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, malgré les efforts considérables déployés dans l'espoir d'atteindre cet objectif. Une des principales causes de l'instabilité des conditions de sécurité et de la situation politique au Moyen-Orient est le refus de certains États de s'associer aux efforts visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cela s'ajoute le fait qu'ils ne soumettent pas leurs installations aux garanties généralisées et qu'ils s'appuient sur des prétextes inacceptables comme condition préalable à leur participation à ces efforts.

L'État du Qatar appuie le droit des États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, comme le confirme le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui le considère comme un droit inaliénable, de même que l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de développer les programmes pacifiques liés à l'énergie nucléaire de manière responsable dans le respect des mesures relatives aux garanties généralisées, et en coopérant avec l'Agence internationale de l'énergie atomique de manière à ce qu'elle puisse procéder à une vérification complète. Il faut également se conformer aux critères les plus élevés de sûreté, de sécurité et de non-prolifération, en particulier dans un monde où la prolifération est une source de vive inquiétude pour tous.

La prolifération des armes légères et de petit calibre représente un des plus grands défis auxquels le monde doit faire face en matière de désarmement. Le transfert illégal de ces armes et leur utilisation abusive alimentent les conflits, qui ont des effets destructeurs sur les civils. Cela exige que toutes les parties, en particulier les États qui fabriquent ces armes, imposent des restrictions strictes afin de prévenir leur prolifération.

S'agissant de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, ma délégation affirme que l'espace joue aujourd'hui un rôle central dans la réalisation du

développement économique. Nous appelons donc la Conférence du désarmement à œuvrer au renforcement de la coopération internationale concernant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, et à interdire le déploiement de toute arme dans l'espace extra-atmosphérique et le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous encourageons également la prise de mesures de confiance et le renforcement des initiatives visant à empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne devienne une zone de conflit.

Enfin, ma délégation tient à souligner que l'édification d'un monde stable, sûr et non-violent doit continuer d'être notre objectif commun. C'est pourquoi nous invitons tous les États Membres à assumer leurs responsabilités en honorant leurs obligations en matière de désarmement, notamment pour ce qui est des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Nous espérons que les consultations en cours à la Première Commission contribueront à concrétiser les aspirations des peuples à la paix, ce qui permettra d'assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité économique.

M^{me} Guitton (France) : Ma délégation vous renouvelle ses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et tous ses vœux de succès dans cette tâche importante.

L'ambition de la Première Commission doit être avant tout de contribuer à l'édification d'un monde plus sûr. Cela n'est envisageable que sur la base d'une compréhension partagée des défis de sécurité actuels. Or, force est de constater que notre environnement de sécurité est devenu plus imprévisible, complexe et interdépendant. Un monde plus imprévisible d'abord, car avec l'annexion de la Crimée et la crise en Ukraine, ce sont les fondements mêmes de l'architecture de sécurité en Europe qui ont été ébranlés. Un monde aussi plus complexe et menaçant car la progression de Daech sur les territoires iraquien et syrien vient défier les principes et valeurs mêmes de nos sociétés démocratiques jusqu'en Europe. Cette menace résurgente d'un terrorisme haineux, la France l'a tragiquement ressentie lors des attentats à Paris, début 2015. Un monde interdépendant enfin, car les crises et leurs réponses ne peuvent plus être confinées à un pays ou à une région. Ainsi, de la Libye jusqu'au Yémen, de la bande sahélo-saharienne jusqu'en Somalie, la montée de l'extrémisme radical, la prolifération des trafics et les crises politiques, sont

profondément déstabilisatrices. Elles entraînent des flux considérables de réfugiés et de migrants, notamment vers l'Europe.

Face à ces évolutions, nous ne pouvons ni baisser la garde, ni manquer à nos obligations. Notre détermination à préserver le respect du droit international, comme socle indispensable à notre sécurité collective, doit être inébranlable. À cet égard, l'intégrité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tout comme celle de l'ensemble des autres instruments internationaux de désarmement, de maîtrise des armements, y compris conventionnels, ainsi que de non-prolifération, ne saurait être remise en cause. Notre engagement à défendre les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme doit également rester sans faille. C'est dans le plein respect de la Charte des Nations unies que notre action doit continuer à s'inscrire.

Notre aspiration, enfin, à une plus grande solidarité internationale comme à un multilatéralisme plus efficace et représentatif, doit pouvoir compter sur la mobilisation de chacun de nos gouvernements. Ces enceintes de débat essentielles que représente la Première Commission comme, plus largement, l'ensemble de la machinerie du désarmement, dont notamment l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, doivent pouvoir tenir tout leur rôle. Et si le consensus ne saurait être une finalité en soi, il reste, c'est un fait, le catalyseur essentiel de la convergence d'objectifs et d'actions entre États.

C'est avec ces claires préoccupations à l'esprit que la France reste pleinement engagée pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales. La poursuite du processus de Minsk doit rester la voie privilégiée pour parvenir à une solution politique à la crise ukrainienne. L'appui de la France aux actions menées par la coalition contre Daech a été particulièrement soutenu et se poursuit aujourd'hui à travers un renforcement des activités de surveillance en Syrie. Dans le prolongement des interventions au Mali et en République centrafricaine, les opérations menées aujourd'hui par la France dans région visent, en coordination avec tous les pays concernés et en complément des actions de l'Union européenne et des Nations Unies, à consolider sur ce continent les conditions durables de la stabilité et de la paix. Et ce ne sont là que quelques illustrations d'un engagement plus vaste de la France au service des objectifs consacrés par la Charte des Nations unies. Ainsi, Paris accueillera bientôt l'échéance majeure de la vingt-et-unième

Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP 21.

C'est avec la même détermination que la France s'est pleinement impliquée dans le règlement des crises de prolifération, qui ont connu en 2015 des développements importants. L'accord du Groupe des Six et de l'Iran conclu à Vienne le 14 juillet 2015 représente un progrès majeur sur la voie d'un rétablissement progressif de la confiance de la communauté internationale dans le programme nucléaire iranien. L'engagement de la France parmi le Groupe des Six dans sa longue et complexe négociation a contribué à l'élaboration d'un dispositif robuste, dont la mise en œuvre vigilante devra être assurée.

C'est également avec une énergie renouvelée que nous devons chercher une issue à la crise de prolifération en Corée du Nord, qui continue de développer ses programmes nucléaire et balistique en violation des résolutions du Conseil de sécurité. La Corée du Nord a récemment annoncé qu'elle entendait procéder, à brève échéance, à un lancement spatial, lancement qui aurait recours à des technologies balistiques et serait par conséquent illicite. Si la Corée du Nord refusait à nouveau le dialogue pour choisir la confrontation, cela serait un nouveau défi lancé à la communauté internationale, qui devrait alors réagir avec fermeté et détermination.

Enfin, la question des activités nucléaires de la Syrie reste à clarifier. Autre point essentiel, les allégations récurrentes d'utilisation d'armes chimiques en Syrie restent un motif de préoccupation majeure. Le mécanisme d'enquête et d'attribution mis en place par le Conseil de sécurité le 7 août 2015 devra reposer sur la coopération de toutes les parties. Afin de mettre un terme définitif à la menace chimique, le démantèlement complet et définitif du programme chimique syrien doit demeurer une priorité, conformément à la Convention sur les armes chimiques et à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

La France est convaincue qu'une vision ambitieuse des enjeux de désarmement nucléaire doit continuer de reposer sur une approche graduelle des progrès à accomplir. Ce n'est qu'avec l'engagement de tous et une conscience partagée des défis de sécurité actuels que nous pourrions progresser vers l'émergence d'un monde plus sûr. La polarisation croissante, d'année en année, des débats sur le désarmement nucléaire est contreproductive. C'est bien davantage la cohérence

des actes avec les discours que la seule pression des jugements et des mots qui permettront de progresser. Les graves conséquences de l'utilisation des armes nucléaires ont depuis des décennies fait l'objet d'études importantes. Pour autant, la spécificité du nucléaire par rapport à d'autres armes de destruction massive doit être prise en compte. Les armes chimiques et biologiques ne sauraient fonder une politique de dissuasion. Une approche exclusivement juridique n'offrirait donc aucune perspective réaliste pour faire progresser le désarmement nucléaire. On n'atteindra pas le sommet de l'échelle en coupant les barreaux. Pourvu qu'ils échappent à ces écueils et restent inclusifs, les échanges au sein de la Première Commission pourront compter sur la disponibilité de la France au dialogue.

Aussi, l'absence d'accord final lors de la conférence d'examen du TNP ne doit pas nous faire oublier la contribution irremplaçable qu'apportent les trois piliers de ce traité à la sécurité internationale. Parce qu'il demeure le socle incontournable du désarmement nucléaire comme de la promotion du nucléaire civil, et notre principal rempart contre les crises de prolifération, notre soutien au TNP doit être incontestable. Dans ce contexte, nous demeurons attachés à la mise en œuvre du désarmement nucléaire au sens de l'article VI du TNP, à la perspective d'un désarmement général et complet et au Plan d'action en 64 points sur les trois piliers du TNP adopté par consensus en 2010.

Dans son discours à Istres le 19 février 2015, le Président de la République française a appelé les autres puissances nucléaires à suivre l'exemple tracé par la France, tant en matière de transparence sur ses forces et ses installations qu'en termes d'engagements de désarmement. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le lancement de la négociation du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires demeurent les deux premières priorités de la France. Aussi, c'est bien pour contribuer à la concrétisation de ces nouvelles étapes que la France s'est investie dans les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, qu'elle s'est félicitée de l'adoption du rapport du Groupe d'experts (voir A/70/81) par consensus et qu'elle a présenté à ses partenaires un projet de traité. Nous souhaitons que le cadre de la Première Commission permette de confirmer la dynamique créée par ces contributions importantes, en encourageant la poursuite des discussions structurées et approfondies

sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement.

D'autres échéances importantes ont également mobilisé toute l'attention de la France. Car les conséquences des transferts d'armes non régulés et des trafics illicites peuvent être désastreuses tant pour le développement socio-économique des pays que pour leur stabilité politique, les objectifs de pleine mise en œuvre et d'universalisation du Traité sur le commerce des armes sont au cœur des priorités de la France. Le succès de la première Conférence des États parties, auquel mon pays a activement contribué, était essentiel. Il nous permet de disposer à présent des structures indispensables pour porter les objectifs ambitieux du Traité et faciliter la participation de tous – États de toutes les régions du monde comme société civile. Préoccupation constante de la France, ce traité, tel qu'il a été conçu, nous concerne tous, importateurs comme exportateurs, pays de transit comme de destination, de toutes les régions du monde. C'est pourquoi il est essentiel qu'il puisse devenir ce cadre global et universel exigeant que la France appelle de ses vœux.

L'espace, à présent. Le domaine spatial fait aujourd'hui l'objet d'un essor considérable des activités humaines, avec des retombées sur l'économie, la recherche et l'innovation d'un nombre croissant de pays. Pour que ces activités pacifiques puissent prospérer, la sécurité dans l'espace doit être préservée et, bien entendu, le risque d'une course aux armements doit être écarté. Répondre à ces défis requiert de prendre la pleine mesure des spécificités du domaine spatial : l'imbrication du civil et du militaire, les dangers liés aux débris, et d'autres encore. Pour agir sans délai, l'initiative du Code de conduite sur les activités extra-atmosphériques, en établissant des règles transversales sur la base d'engagements politiques volontaires, reste à nos yeux la plus prometteuse. Nous souhaitons aussi que la réunion de la Première et de la Deuxième commission, qui se tiendra le 22 octobre prochain, permette d'explorer plus avant le développement de mesures de confiance et de transparence, indispensables pour assurer la sécurité dans l'espace.

Nous avons enfin la responsabilité d'anticiper l'avenir. Tel est bien le sens de l'initiative portée par la France sur les systèmes d'armes létales autonomes. L'intérêt suscité par ce débat, au niveau de nos gouvernements comme de la société civile, et l'expertise d'ores et déjà mobilisée pour en cerner toutes les

implications, sont la démonstration que ce sujet méritait d'être abordé. Nous devons appréhender ce phénomène de manière attentive et rigoureuse, de manière à favoriser une convergence de vues aussi large que possible. Les travaux de qualité tenus en 2015 dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) ont montré que cette enceinte était pleinement pertinente pour traiter de l'ensemble des dimensions complexes du sujet. C'est dans ce cadre, et dans la perspective de la Conférence d'examen de la CCAC en 2016, que la France continuera à contribuer aux travaux sur les systèmes d'armes létales autonomes.

Car la vision d'un monde meilleur pour les générations futures est essentielle, sa mise en œuvre doit s'ancrer dans le présent, à travers des engagements concrets et des processus inclusifs. C'est avec détermination et le sens des réalités que la France tient à pleinement s'engager dans ces discussions qui s'ouvrent aujourd'hui dans le cadre de la Première Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'aimerais rappeler aux délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes lorsqu'elle s'expriment à titre national.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que, grâce à votre vaste expérience et sous votre direction rigoureuse et efficace, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Sachez que vous pourrez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation au cours de votre mandat. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau et à leur souhaiter plein succès dans leur tâche.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2).

La Première Commission s'est vu confier la tâche particulièrement importante de traiter des questions de désarmement, qui sont liées à la paix et à la sécurité internationales, à savoir le désarmement nucléaire, la maîtrise des armes classiques et j'en passe. La République populaire démocratique de Corée apprécie à sa juste valeur le travail de la Première Commission et s'engage à s'acquitter de ses responsabilités et à jouer son rôle dans le respect des principes de loyauté et d'impartialité. Chaque année à l'Assemblée générale, la

République populaire démocratique de Corée soutient la priorité accordée au désarmement nucléaire et à l'octroi de garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires. Nous parrainons et appuyons les projets de résolution visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales, notamment ceux portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La République populaire démocratique de Corée défend également le droit des États souverains d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et le droit légitime d'explorer l'espace extra-atmosphérique, deux thèmes majeurs abordés en Première Commission.

Le désarmement nucléaire est indispensable si l'on veut bâtir un monde pacifique, et le désarmement nucléaire souhaité par la communauté internationale signifie l'élimination totale des armes nucléaires. Toutefois, l'approche adoptée par certaines puissances, qui vise à nier tout désarmement nucléaire pour ne privilégier que la non-prolifération, va à l'encontre du souhait de la communauté internationale. La réalité aujourd'hui, c'est la présence de 20 000 armes nucléaires sur notre planète. Il ne fait aucun doute également que les armes nucléaires sont utilisées pour menacer des États souverains ou exercer un chantage sur eux. Cette réalité justifie à elle seule que le désarmement nucléaire soit une priorité dans notre quête de la paix et de la sécurité mondiales et pour la survie de l'humanité. La Première Commission devrait donc faire de l'élimination complète du désarmement nucléaire sa priorité absolue.

Aujourd'hui, sur la scène internationale, l'État doté du plus grand arsenal nucléaire au monde poursuit ses plans d'attaque nucléaire contre certains pays, et les met en pratique en menant régulièrement des exercices de guerre nucléaire en état d'alerte avancée. Ces actes menaçants et irresponsables constituent une source de profonde inquiétude pour la communauté internationale et se sont traduits par des actes de défiance et de riposte de la part de certains États. L'arbitraire, l'autoritarisme et le recours aux deux poids, deux mesures à l'égard du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, de la part de certaines puissances nucléaires, constituent l'un des principaux facteurs qui ont conduit à la paralysie d'instances multilatérales de désarmement, comme la Conférence du désarmement. À cet égard, la République populaire démocratique de Corée mettra tout en œuvre, comme toujours, pour contribuer à la revitalisation des travaux de la Première Commission et d'autres instances multilatérales de désarmement.

Comme chacun le sait, la question nucléaire sur la péninsule coréenne est le résultat de la menace posée par les États-Unis, du chantage et de sa politique agressive à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Cette question n'existerait pas si les États-Unis ne menaçaient pas la République populaire démocratique de Corée au moyen d'armes nucléaires. Cette menace n'est en rien potentielle ou abstraite, elle est concrète et physique. Des bombardiers nucléaires stratégiques volent sans arrêt du territoire américain ou de l'île de Guam vers la péninsule coréenne et procèdent plusieurs fois par an à des exercices de largage de bombes nucléaires. Des porte-avions et des sous-marins dotés de missiles nucléaires pénètrent constamment dans les eaux situées autour de la péninsule coréenne et participent à des exercices de guerre nucléaire visant à occuper Pyongyang.

Plus d'un demi-siècle de politique hostile de la part des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée nous a contraint à nous doter de nos propres armes nucléaires, et les menaces nucléaires toujours croissantes des États-Unis ne nous ont donné d'autre choix que de renforcer notre dissuasion nucléaire. La sombre réalité de la péninsule coréenne nous instruit sur l'origine des revers que connaît le processus de désarmement nucléaire mondial. En janvier dernier, dans le but de rompre le cycle infernal de la crise que connaît la péninsule coréenne, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a proposé que les États-Unis mettent fin à leurs exercices militaires conjoints avec la Corée du Sud en échange de la suspension de nos essais nucléaires. Les États-Unis ont catégoriquement rejeté cette proposition et définitivement balayé toutes possibilités d'une dénucléarisation de la péninsule coréenne. Les États-Unis ne sont donc plus habilités à examiner la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, ayant renoncé à la possibilité d'en débattre plus avant. La réponse future de la République populaire démocratique de Corée dépendra de la poursuite ou non par les États-Unis de leur politique hostile à l'égard de notre pays.

Le monde a été témoin récemment de la situation politico-militaire extrêmement dangereuse dans laquelle l'armée et le peuple de la République populaire démocratique de Corée se sont employés sincèrement à éviter un conflit militaire total. Nous devons cette issue pacifique au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, qui a pour noble idéal de chérir la paix et notre destin national. De notre retenue les

autorités de Corée du Sud auraient dû retenir cette leçon : si elles continuent à inventer des arguments belliqueux dénués de tout fondement, de juger des situations de façon subjective et de provoquer leurs opposants par des actes unilatéraux, cela ne pourra qu'engendrer d'inutiles tensions et un conflit militaire.

La République populaire démocratique de Corée constate avec soulagement qu'un nouveau climat – l'amélioration des relations Nord-Sud – résulte de nos efforts communs. Nous espérons que les autorités de Corée du Sud contribueront de façon tangible à l'amélioration des relations intercoréennes en s'engageant résolument et sincèrement à mettre en œuvre l'accord. La République populaire démocratique de Corée mettra tout en œuvre pour permettre l'avènement d'une ère de prospérité nationale et de réunification aussi rapidement que possible, conformément à l'aspiration de la nation coréenne tout entière.

La réunification de la Corée sera l'accomplissement du souhait national et contribuera à la paix et à la sécurité de la péninsule coréenne et de l'Asie du Nord-Est, où les intérêts des grandes puissances s'affrontent. Du point de vue de la promotion de la paix et de la sécurité internationales, force est de constater que l'objectif politique du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de réaliser son souhait national de réunification a des points communs fondamentaux avec le mandat de la Première Commission.

La dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée est la garantie fiable, à toutes fins utiles, que les intérêts suprêmes du pays et la sécurité de la nation seront défendus et que la paix et la stabilité régionales seront sauvegardées face aux tentatives d'agression de forces extérieures. Notre dissuasion nucléaire ne représente pas une menace pour les États non dotés d'armes nucléaires, ni pour les zones exemptes d'armes nucléaires créées dans plusieurs régions du monde. La République populaire démocratique de Corée, État doté d'armes nucléaires responsable, s'acquittera sincèrement de ses obligations à l'égard de la communauté internationale.

Tous les États ont le droit légitime d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. La République populaire démocratique de Corée souhaite promouvoir les échanges et la coopération avec les organisations spatiales internationales et les institutions spatiales d'autres pays. En tant qu'État lanceur de satellite à part entière, elle continuera également à procéder à des tirs de missiles nécessaires à son développement

économique quand bon lui semblera, tout en veillant à la transparence conformément aux normes et pratiques internationales en la matière.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer du plein appui de la délégation italienne.

L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.2). J'aimerais cependant faire les observations suivantes à titre national.

L'Italie attache une grande importance au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, car ils constituent les éléments fondamentaux de notre politique étrangère. Nous sommes fermement convaincus que le multilatéralisme et la coopération internationale sont déterminants pour parvenir à des résultats efficaces et à long terme dans le domaine du désarmement. Dès lors, l'Italie continuera de jouer un rôle actif au sein de toutes les instances pertinentes, en particulier à l'ONU et à la Conférence du désarmement.

La communauté du désarmement a été témoin d'une avancée historique, en juillet dernier, avec la conclusion du Plan d'action global commun entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran. Cet accord a prouvé l'efficacité de la diplomatie. Il constitue un tournant important dans les efforts de longue date pour aboutir à une solution globale, durable et pacifique de la question nucléaire iranienne. Nous saluons l'approbation unanime du Plan d'action global commun par le Conseil de sécurité et appelons la communauté internationale à fermement appuyer sa mise en œuvre.

L'Italie se félicite du succès de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à Cancún, au Mexique. Nous accordons une grande importance à l'universalisation du Traité et à sa mise en œuvre effective, car il offre un solide cadre international pour le commerce des armes classiques et permettra de renforcer les droits de l'homme. Grâce à ses dispositions portant sur la prévention de la violence sexuelle, le Traité a, pour la première fois, inscrit la perspective de genre et la notion de sécurité humaine dans le contexte plus large de la sécurité mondiale.

Dans le domaine nucléaire, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la

pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et fournit les bases fondamentales pour la poursuite du désarmement nucléaire. Nous appelons à son universalisation et à la pleine mise en œuvre des ses trois piliers complémentaires. Nous soulignons également le rôle indispensable joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique et appuyons son renforcement, par le biais notamment de l'adhésion universelle aux accords de garanties généralisées et aux protocoles additionnels.

Nous regrettons profondément qu'aucun consensus n'ait pu se dégager à la neuvième Conférence d'examen du TNP, mais nous sommes certains que les efforts déployés pour rapprocher les différentes positions n'auront pas été inutiles. Nous devons continuer à œuvrer à la mise en œuvre du Traité, par le biais notamment de la pleine application du Plan d'action de 2010.

De nouvelles réductions majeures dans les arsenaux nucléaires et leur élimination définitive exigent notre coopération afin d'étudier les dimensions sécuritaires et humanitaires des armes nucléaires. Les craintes suscitées par les conséquences dévastatrices des explosions nucléaires pour les êtres humains et l'environnement sous-tendent nos actions en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Les travaux concrets et difficiles nécessaires pour nous rapprocher d'un monde exempt d'armes nucléaires doivent être poursuivis et prendre en compte non seulement les aspects humanitaires, mais également les impératifs de sécurité. Nous sommes convaincus qu'une telle initiative doit avoir pour objectif la mise en œuvre de mesures concrètes et efficaces.

Parallèlement, nous devons faire progresser la non-prolifération et le désarmement, car il s'agit de processus complémentaires qui contribuent à l'instauration d'un monde plus pacifique. À cette fin, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure une priorité. Nous exhortons tous les États dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du Traité à le signer ou le ratifier. Dans l'intervalle, nous sommes favorables à un moratoire mondial sur les essais nucléaires.

Nous réaffirmons qu'il importe au plus haut point de préserver le rôle primordial joué par la Conférence du désarmement dans les négociations multilatérales sur le désarmement. Nous renouvelons notre appel à la reprise rapide des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles, ce qui représente l'étape suivante logique pour progresser efficacement sur la voie du

désarmement nucléaire. L'Italie se félicite du rapport (voir A/70/81) du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant les matières fissiles, ainsi que des autres contributions utiles apportées par les débats de fond sur cette thématique au sein de la Conférence du désarmement à la session de 2015. L'Italie participe pleinement au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, initiative innovante impliquant tant les États dotés d'armes nucléaires que les États qui n'en sont pas dotés.

Nous renouvelons notre appui à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen du TNP ainsi qu'aux mesures pratiques y afférentes, approuvées par la Conférence d'examen de 2010, qui visent la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, à laquelle doivent participer tous les États de la région sur la base d'arrangements librement consentis entre eux, comme cela a été décidé lors de la Conférence d'examen de 2010. Une telle zone est essentielle pour garantir la paix, la sécurité et la stabilité de la région, et nous continuerons à en appeler à tous les États intéressés afin qu'ils se joignent d'urgence à ce processus.

La préservation d'un environnement spatial sûr et stable ainsi que l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques sur une base équitable et mutuellement acceptable constituent des priorités absolues. Dans le droit fil des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, nous estimons qu'il convient de donner suite aux engagements politiques, et nous appuyons la proposition de l'Union européenne en faveur d'un code de conduite international. Nous regrettons que les délégations réunies à New York, en juillet dernier, n'aient pas réussi à entamer des négociations portant sur un code de conduite, mais nous sommes certains que les points d'accord qui ont émergé de leurs débats permettront de progresser encore sur cette question.

L'Italie, qui préside actuellement le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, renouvelle son attachement à un monde sans armes chimiques. Un an après leur transfert vers le port italien de Gioia Tauro, l'enlèvement et la destruction des stocks d'armes chimiques déclarés de la Syrie ont été achevés. Toutefois, bien des incertitudes demeurent concernant le démantèlement complet du programme d'armes chimiques de la Syrie et l'utilisation continue de

chlore en tant qu'arme contre la population civile, ce que nous avons fermement condamné. Nous nous félicitons par conséquent de la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, qui a créé le Mécanisme d'enquête conjoint afin d'identifier les auteurs d'attaques chimiques en Syrie.

L'Italie appuie fermement les objectifs de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Les établissements universitaires et sanitaires italiens participent activement aux initiatives de formation et de renforcement des capacités sur les questions liées à sa mise en œuvre. La huitième Conférence d'examen de la Convention devant se tenir très prochainement, nous sommes particulièrement favorables à un processus préparatoire transparent et inclusif afin de promouvoir notre compréhension commune des moyens de la renforcer.

Nous participons également pleinement aux initiatives internationales visant à palier les incidences des armes nucléaires sur les plans humanitaire, socioéconomique et de la sécurité. Nous attachons une grande importance à la Déclaration politique et au Plan d'action de Dubrovnik, issus de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous nous employons activement à promouvoir la pleine mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur certaines armes classiques et ses protocoles annexes. Nous attachons une grande importance à l'universalisation et la mise en œuvre au niveau national de ces conventions, afin de respecter pleinement leurs dispositions et de développer des synergies entre elles. Fermement convaincus de l'importance du rôle joué par la coopération et l'assistance internationales, nous continuons d'apporter notre soutien aux programmes de lutte antimines.

Nous célébrons cette année le quinzième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Dès le début, l'Italie a œuvré en faveur de l'adoption de cette résolution et mis en place un programme d'action national aux fins de sa mise œuvre. Nous savons à quel point il est important d'intégrer une approche de genre dans les processus de désarmement et d'assurer la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décisions ainsi qu'aux mesures en faveur de la paix et de la sécurité.

J'aimerais pour terminer réaffirmer l'importance que nous attachons au renforcement du dialogue sur les

questions de désarmement avec l'ensemble des acteurs concernés au sein de la société civile. Nous prenons acte de la contribution fondamentale qu'ils apportent et appelons de nos vœux leur participation accrue aux activités du mécanisme de désarmement.

M^{me} Battungalag (Mongolie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord, au nom de mon gouvernement, vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, pour vos élections respectives, et à vous assurer du plein appui et de la coopération de la Mongolie. Nous sommes confiants que, sous votre direction avisée, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

Les 70 dernières années ont permis de réaffirmer le rôle joué par l'ONU en faveur du respect des principes du droit international et du maintien de la paix et la sécurité internationales. Comme le prouve la situation mondiale actuelle, il n'est pas de priorité plus absolue que le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

La Mongolie salue l'accord historique conclu entre les gouvernements des E3+3 et la République islamique d'Iran sur un Plan d'action global mondial, le 14 juillet 2015. Sa mise en œuvre devrait fournir à la communauté internationale les garanties nécessaires pour rétablir la confiance dans la région. Nous nous félicitons également de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, un instrument important pour prévenir toute violation des droits de l'homme et du droit humanitaire international.

Ma délégation souligne l'importance de la résolution 69/58, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui fournit une feuille de route pour faire progresser les objectifs du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Nous espérons que la mise en œuvre complète de cette résolution, en particulier par le biais de la reprise des négociations à la Conférence du désarmement, permettra des résultats concrets en matière de désarmement nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Comme de nombreux États Membres, la Mongolie regrette que, malgré les efforts déployés, la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pu aboutir à un consensus sur un document final. Cela ne doit cependant pas nous empêcher de promouvoir la paix et la sécurité, ni remettre à plus tard

la mise en œuvre effective de toutes les dispositions du Traité.

Près de 20 ans se sont écoulés depuis l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La Mongolie salue la ratification récente du Traité par l'Angola. Pour la Mongolie, l'universalité du Traité représente une étape cruciale sur la voie du désarmement nucléaire mondial. Chaque État doit accorder la priorité à la poursuite des travaux en vue de promouvoir la ratification rapide du Traité par les États figurant à l'annexe 2. Par conséquent, ma délégation se félicite de la déclaration finale et des mesures visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité, adoptées au titre de l'Article XIV de la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE, qui s'est tenue à New York, le 29 septembre dernier. Le Secrétariat technique provisoire a pris toutes les dispositions nécessaires pour le lancement de la phase d'essai en grandeur réelle par le Centre international de données (CID), conformément au plan de mise en service progressive du CID, ce qui permettra à l'Organisation d'agir dans le cadre de son mandat dès l'entrée en vigueur du Traité. Étant donné les progrès réalisés par le Secrétariat technique provisoire en ce qui concerne la mise au point de l'infrastructure nécessaire au régime de vérification, il appartient désormais aux États parties de traduire leur intentions en actes.

La Mongolie partage les préoccupations exprimées face au manque d'universalité dans l'acceptation de l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de son protocole additionnel, et à l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, adoptée lors de la Conférence d'examen du TNP il y a 20 ans. En tant que fervent défenseur des zones exemptes d'armes nucléaires, la Mongolie espère que les efforts internationaux nous permettront de progresser vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous avons toujours plaidé en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération et nous nous efforçons de contribuer à l'amélioration de la paix et de la sécurité internationales en appuyant le statut de zone exempte d'armes nucléaires pour cette région. Les zones exemptes d'armes nucléaires se sont révélées être une mesure efficace en faveur de la non-prolifération et du désarmement à l'échelle régionale. La Mongolie poursuit donc ses efforts en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous devons renforcer les zones existantes et prendre des

mesures pour promouvoir la création de nouvelles zones, notamment au Moyen-Orient et en Asie du Nord-Est.

La Mongolie considère la Conférence du désarmement comme étant l'unique instance de négociations sur le désarmement et souhaite que des efforts sincères soient déployés pour trouver une solution à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. Nous espérons que tous les membres de la Conférence sauront faire preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre à la Conférence d'entamer ses travaux de fond. Face à cette situation, des approches innovantes devraient être envisagées afin de permettre la reprise de négociations utiles sur le désarmement.

La politique étrangère de la Mongolie a toujours été pacifique, ouverte, à multiples piliers et neutre par essence. Notre neutralité de facto tient à notre situation géographique, à notre histoire et à la voie de développement que nous avons choisie. Cette neutralité, particulièrement pertinente eu égard à la situation géopolitique actuelle, nous a incités à déclarer notre statut de neutralité permanente à la suite de la réunion de notre Conseil national de sécurité, le 8 septembre 2015. Les lois de notre pays et les traités internationaux que la Mongolie a signés sont conformes aux principes de neutralité. Notre statut de neutralité permanente n'entraîne aucun changement de fond dans notre politique étrangère actuelle, il rassemble simplement, sous un seul statut, tous les éléments de la neutralité permanente inscrits dans notre Constitution dans différentes lois et politiques nationales.

Comme auparavant, tout en entretenant des relations harmonieuses et d'égalité avec les autres pays, la Mongolie continuera, conformément à la Charte des Nations Unies, de contribuer aux efforts communs pour résoudre les questions régionales et mondiales, notamment celles visant à renforcer la démocratie et à garantir le respect des droits de l'homme et des libertés. À cet égard, ma délégation présentera à la Commission un projet de résolution, intitulé « Neutralité permanente de la Mongolie », au titre du point 91 de l'ordre du jour. L'objectif principal de ce projet de résolution est d'obtenir la reconnaissance du statut de la Mongolie par la communauté internationale. Partant du principe que notre statut de neutralité permanente peut contribuer à renforcer la paix, la sécurité et le développement dans notre région et au-delà, je suis certain que le projet de résolution bénéficiera du plein appui des États Membres.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de vous adresser mes félicitations, Monsieur

le Président, pour votre accession à la présidence et de vous assurer du plein appui de ma délégation.

L'Autriche souscrit à la déclaration qui a été prononcée dans le débat général par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.2) sur un large éventail de sujets, notamment les négociations fructueuses entre les gouvernements du E3+3 et l'Iran, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur le commerce des armes, l'éventualité d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. J'aimerais cependant aborder les points suivants à titre national.

Les armes nucléaires continuent de menacer l'existence même de l'humanité. Au soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies et de la première utilisation de ces armes de destruction massive, la communauté internationale et le débat mondial sur les armes nucléaires se trouvent à un moment critique où il leur faut répondre à cette menace. D'une part, les récents événements géopolitiques et ce qui nous apparaît être une rhétorique nucléaire particulièrement déconcertante ne font que souligner l'urgence du désarmement nucléaire. Les efforts en matière de désarmement sont en deçà des attentes et souffrent d'un manque de crédibilité. Des États continuent de souligner l'importance des armes nucléaires pour leur propre sécurité, tout en insistant sur le caractère inacceptable de la possession de telles armes par d'autres États, au risque de mettre en péril la crédibilité de l'ensemble du régime nucléaire. Dans ce contexte, nous estimons que les programmes à long terme de modernisation des armes nucléaires actuellement mis en œuvre sont extrêmement inquiétants et incompatibles avec les buts et objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les obligations et engagements de la communauté internationale en matière de désarmement.

D'autre part, les conséquences humanitaires et les risques posés par les armes nucléaires font l'objet d'une attention croissante au niveau international. Les faits, preuves et conclusions présentés ces dernières années dans le cadre des initiatives humanitaires ont profondément remis en cause l'idée selon laquelle les armes nucléaires peuvent être considérées comme un instrument de sécurité. Effectivement, c'est tout le contraire. Sur la base de ces conclusions, de plus en plus d'États considèrent les arguments en faveur du maintien des armes nucléaires comme étant un pari anachronique,

risqué et, en fin de compte, irresponsable, fondé sur une illusion de sécurité.

L'élan généreux suscité par ces conclusions est clairement illustré par les trois conférences internationales consacrées aux incidences humanitaires des armes nucléaires et par l'appui écrasant des déclarations transrégionales sur la question, dont la plus récente a été prononcée, en avril dernier, par le Ministre autrichien des affaires étrangères, au nom des 159 États. À la suite de ces faits, preuves et conclusions, l'Autriche, qui a accueilli en décembre 2014 la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, a publié ce qu'on a appelé l'Engagement humanitaire, à savoir un appel urgent à des efforts visant à réaliser le désarmement nucléaire et à combler le vide juridique qui caractérise l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires. Nous nous réjouissons et sommes très encouragés qu'à ce jour, 119 pays aient donné officiellement leur aval à cet appel à l'action. L'Autriche attend avec intérêt de travailler en étroite coopération avec tous les acteurs concernés afin de faire progresser cette initiative et de parvenir à un monde sans armes nucléaires.

L'Autriche regrette profondément que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne soit pas parvenue, en ce printemps 2015, à un accord sur une ligne de conduite à la mesure du degré d'urgence à l'égard du désarmement nucléaire, comme l'a démontré cette initiative humanitaire. Afin de souligner davantage l'impérieuse nécessité d'agir sans délai, l'Autriche, avec plusieurs auteurs, soumettra deux projets de résolution à l'examen de la Première Commission. Le premier, intitulé « Conséquences humanitaires des armes nucléaires », repose entièrement sur le texte de la déclaration conjointe prononcée au nom des 159 États à de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il nous paraît nécessaire de rendre compte des préoccupations et des arguments majeurs exprimés dans la déclaration humanitaire par le biais d'une résolution de l'Assemblée générale, l'objectif étant d'obtenir le soutien le plus large possible.

Deuxièmement, afin de susciter un élan supplémentaire et d'appuyer les conclusions figurant dans l'Engagement humanitaire, l'Autriche et les autres auteurs présenteront un projet de résolution, intitulé « Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires », qui repose également entièrement sur le texte de la déclaration.

Nous attendons avec impatience les consultations qui auront lieu et invitons toutes les délégations à appuyer ces deux projets de résolution. En outre, l'Autriche tient à rappeler qu'elle parraine et appuie pleinement les projets de résolution, intitulés, respectivement, « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » et « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires ».

L'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées cause des préjudices importants aux populations civiles dans de nombreux pays. Pour la seule année dernière, on a dénombré 40 000 décès ou blessés parmi la population civile, ce qui dépasse de loin le nombre de victimes militaires. Il s'agit là d'un problème humanitaire extrêmement grave et d'un immense défi s'agissant de la protection des civils dans les conflits armés, comme le prévoit le droit international humanitaire. Ce problème ne se limite pas à quelques conflits, comme en témoigne le nombre croissant de réfugiés qui fuient actuellement leurs régions natales ravagées par la guerre. Nombre d'entre eux recherchent désespérément la sécurité – en particulier les dizaines de milliers de réfugiés qui sont venus dans mon pays, l'Autriche – en raison précisément de l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées et de l'absence de protection des populations civiles.

Récemment, l'Autriche et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies ont organisé à Vienne une réunion d'experts internationaux sur ce problème, à laquelle ont participé les représentants d'environ 20 États, le Comité international de la Croix-Rouge et différentes institutions des Nations Unies, ainsi que la société civile. Cette réunion a mis en lumière la nécessité d'une prise de conscience des pires aspects du problème. En outre, les participants se sont montrés très favorables à la proposition du Secrétaire général de mettre sur pied une déclaration politique internationale visant à prévenir les préjudices causés aux civils du fait de l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées.

L'éventualité de la mise au point de systèmes d'armes létales autonomes est un autre motif d'inquiétude pour mon pays. Même si cette menace semble encore lointaine, l'innovation technologique évolue rapidement. Nous risquons de franchir un seuil très dangereux. Nous devons nous montrer particulièrement vigilants et veiller à ce que l'utilisation de ces systèmes d'armes soit conforme aux impératifs éthiques, politiques et juridiques. Par conséquent, l'Autriche est favorable à

un approfondissement et une intensification du débat international en cours ainsi qu'à la création d'un groupe d'experts gouvernementaux sur cette question.

Enfin, la situation financière précaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNDIR) et le manque de financement prévisible de l'Institut menacent son fonctionnement même. L'Autriche tient à témoigner son plein appui à l'UNDIR et saluer la contribution importante qu'elle apporte à nos travaux. Nous invitons la Première Commission à prendre les mesures qui s'imposent afin que l'UNDIR puisse dans l'avenir continuer à fonctionner de manière efficace et pérenne.

M. Mwewa (Zambie) (*parle en anglais*) : La Zambie est heureuse de vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Karel van Oosterom, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente soixante-dixième session, une session historique. Ma délégation vous assure, vous et les autres membres du Bureau, de son engagement envers les travaux de la Commission et de son plein appui au cours de nos délibérations.

La Zambie s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.2) sur le désarmement, la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation se joint à tous les défenseurs de la paix dans le monde pour demander à tous les États dotés d'armes nucléaires de réduire leurs investissements dans le perfectionnement de ces armes. Il faut donc promouvoir le caractère universel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et que les dirigeants politiques s'engagent à faire preuve de solidarité, comme cela a été convenu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

À cet égard, la Zambie prend note et remercie le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, M. Lykketoft, de son intention louable d'aider les États Membres à mettre en œuvre le nouvel engagement pris dans le cadre du Programme 2030 d'agir en faveur du développement durable, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Les engagements pris dans le cadre du Programme 2030 ne pourront être honorés que par la mise en œuvre du désarmement mondial et de la paix et de la sécurité internationales.

La Zambie a toujours été un fervent partisan d'un désarmement général et complet. Aussi la

Zambie réaffirme-t-elle son attachement à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires, étant donné les destructions qui résulteraient de toute forme d'explosion d'armes nucléaires et sachant qu'il n'existe pas d'autorité internationale compétente pour remédier aux conséquences humanitaires catastrophiques qui en découleraient. À cet égard, la Zambie se félicite de la récente initiative mondiale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui a apporté l'élan et le dynamisme nécessaires aux débats sur le désarmement nucléaire.

La Zambie souscrit en outre à l'engagement pris lors de la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue en décembre 2014, de combler le vide juridique concernant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. La Zambie reconnaît l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et sa contribution au désarmement nucléaire mondial. À ce propos, la Zambie saisit cette occasion pour féliciter tous les États Membres qui ont ratifié le TICE et prie instamment les États qui ne l'ont pas encore fait à faire de même, en particulier les États visés à l'annexe 2, dont les signatures et les ratifications sont nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité.

La délégation zambienne est préoccupée par la poursuite de la fabrication, du commerce illicite, du transfert et de la circulation des armes légères et de petit calibre – un fléau auquel n'échappe pas la Zambie. En tant que signataire, le 25 septembre 2013, du Traité sur le commerce des armes, la Zambie figure parmi les 40 États signataires du Traité qui ont pris part aux travaux de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à Cancún, au Mexique, du 24 au 27 août 2015 et à laquelle ont participé 120 États, dont la société civile. La Zambie reste attachée à la ratification du Traité sur le commerce des armes, entré en vigueur le 24 décembre 2014, après interprétation complète de tous les aspects juridiques. La Zambie appuie en outre le Traité sur le commerce des armes, car il établit un cadre juridique pour le commerce international des armes classiques. Mon pays s'engage également à coopérer avec tous les États parties au Traité sur le commerce des armes en vue de prévenir et éliminer le commerce illicite des armes classiques.

Je souhaite, pour terminer, renouveler l'engagement et la solidarité de mon Gouvernement

envers les initiatives mondiales en faveur d'un désarmement complet sous tous ses aspects.

M. Emvula (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-dixième session et à vous assurer du plein appui de ma délégation. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau pour leur élection.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.2).

Les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – utilisations pacifiques, non-prolifération et désarmement nucléaire – constituent des instruments fondamentaux pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La Namibie insiste sur le fait que le désarmement nucléaire doit demeurer une priorité à l'ordre du jour de la Commission. Nous réitérons à nouveau l'appel sans équivoque lancé aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils s'acquittent pleinement de leurs obligations juridiques et prennent des mesures décisives pour assurer l'élimination totale des armes nucléaires sans retard, d'une manière transparente, irréversible et internationalement vérifiable.

Il est essentiel que tous les États non dotés d'armes nucléaires reçoivent des garanties universelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires, quelles que soient les circonstances. L'amélioration ou le perfectionnement des armes nucléaires existantes, notamment la mise au point de nouveaux types d'armes, vont à l'encontre de l'objectif du désarmement nucléaire. Comme nombre d'États parties au TNP, la Zambie regrette que la neuvième Conférence d'examen du TNP n'ait pu parvenir à un document final, malgré les efforts de nombreuses délégations.

La Namibie demeure un signataire engagé du Traité de Pelindaba de 1996, qui protège l'Afrique en empêchant l'implantation de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent et interdit les essais de ces armes destructrices sur le continent, seule région exempte d'armes nucléaires. Par ailleurs, la Namibie se joint à ceux qui appellent à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et s'inquiète du fait que les engagements et les obligations

énoncés dans le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 relatifs à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'aient pas été mis en œuvre.

La Namibie se félicite de l'adhésion de l'État de Palestine au TNP en tant que 191^e État partie. La Namibie salue également l'issue positive des négociations nucléaires entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, qui ont permis d'aboutir à un Plan d'action global commun, le 14 juillet 2015. En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Namibie estime qu'il importe de parvenir à son adhésion universelle, ce qui permettrait l'entrée en vigueur rapide du TICE. Le TICE est un instrument destiné à stopper la mise au point future ou la prolifération d'armes nucléaires, contribuant ainsi à l'objectif du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la tenue, le 29 septembre dernier à New York, de la neuvième Conférence ministérielle sur la facilitation de l'entrée en vigueur du TICE, et saluons la ratification du Traité par la République d'Angola. Nous exhortons les pays visés à l'annexe 2 à signer et ratifier le TICE.

Nous réaffirmons qu'il importe de tenir compte des aspects humanitaires dans toutes les délibérations relatives aux armes nucléaires et à la promotion de l'objectif du désarmement nucléaire. Nous nous réjouissons donc de l'importance croissante accordée aux conséquences humanitaires catastrophiques découlant de l'utilisation d'armes nucléaires. Dans ce contexte, nous rappelons la nécessité pour tous les États, en tout temps, de se conformer au droit international applicable, en particulier au droit international humanitaire. Tout emploi d'armes nucléaires est une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité. L'élimination complète des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais fabriquées est la seule garantie absolue contre les conséquences humanitaires catastrophiques résultant de l'emploi de telles armes. La responsabilité première de la sûreté nucléaire incombe à tous les États et, par conséquent, la sûreté nucléaire au sein d'un État incombe entièrement à cet État. Les normes multilatérales, les directives et les règles en matière de sûreté nucléaire doivent être appliquées dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous sommes convaincus que les mesures et initiatives visant à renforcer la sûreté et la sûreté nucléaires ne doivent pas servir de prétexte pour refuser ou restreindre le droit inaliénable des pays

en développement à mener des recherches, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Enfin, nous tenons à souligner que les négociations multilatérales sur le désarmement ne permettront d'obtenir des résultats tangibles que s'il existe une volonté politique sincère et authentique d'appuyer ce processus.

M^{me} García Moyano (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Étant donné que l'Uruguay prend la parole pour la première fois devant la Première Commission, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives. Nous vous souhaitons tout le succès dans votre tâche et vous assurons du plein concours de notre délégation.

L'Uruguay s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/70/PV.4).

L'Uruguay participe pleinement à la lutte contre le trafic illicite des armes légères et contre les effets déstabilisateurs découlant de leur utilisation abusive et de leur accumulation. Les armes classiques sont de véritables armes de destruction massive dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui menacent la vie des civils, en particulier des femmes et des enfants.

L'Uruguay est convaincu que le Traité sur le commerce des armes représente un pas décisif vers la mise en place de règles internationales de plus en plus rigoureuses régissant le commerce des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre et de leurs pièces, éléments et munitions. En outre, la réglementation de ce trafic aura des incidences majeures sur les conflits armés, en premier lieu pour les civils victimes de la violence armée, notamment les femmes et les enfants, et favorisera la paix et la sécurité, réduisant ainsi les transferts d'armes vers les zones de conflit. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que le Traité a pour principal objectif de sauver des vies. Pour ce faire, nous devons unir nos forces et tout mettre en œuvre pour prévenir les attaques et la violence à l'encontre des civils et réduire le nombre de victimes parmi eux. Notre pays n'a ménagé aucun effort pour parvenir à la mise en œuvre complète du Traité au niveau national, notamment pendant les préparatifs et la tenue de la première Conférence des États parties, dont l'objectif est de parvenir à la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes.

Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects revêt à nos yeux une importance capitale et il sert de référence au niveau international pour progresser dans la lutte contre le trafic illicite de ces armes. Nous saluons l'adoption par consensus d'un document final à la cinquième Réunion biennale des États, qui s'est tenue l'année dernière, en vue d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, ainsi que la tenue cette année de la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre.

Cependant, le fait que les munitions n'aient pas été prises en compte lors de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action rend incomplète l'analyse des experts. L'Uruguay continuera d'œuvrer en faveur de l'inclusion des munitions dans cette analyse, ainsi que d'une référence au contrôle des frontières. Par ailleurs, nous devons renforcer la coopération entre les États dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères ainsi que les synergies existantes entre le Programme d'action et le Traité, qui sont incontestables. Nous tenons également à souligner qu'il importe d'adopter la résolution du Conseil de sécurité la plus récente sur les armes légères et de petit calibre, qui vise à prévenir le trafic illicite et les effets déstabilisateurs du stockage et d'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre.

En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, l'Uruguay est attaché au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération. Il appuie le renforcement du multilatéralisme dans ses efforts pour parvenir à un désarmement complet et universel et au renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

L'engagement de l'Uruguay envers le cadre réglementaire multilatéral fait partie intégrante de sa politique étrangère, laquelle souligne la nécessité d'accomplir des progrès dans les négociations universelles, multilatérales, non discriminatoires et transparentes entre tous les États, quelles que soient leur taille ou leur puissance, afin de parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international strict. À cet égard, nous rappelons l'importance du TNP en tant que pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous regrettons le manque de résultats lors de la Conférence

d'examen du TNP en début d'année, qui s'est achevée sans aboutir à un document final après un mois de délibérations. Nous continuerons d'œuvrer en faveur d'un équilibre entre les trois piliers du Traité, à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cela exige un engagement et une volonté politique renforcés, la mise en œuvre des instruments qui complètent le TNP, et le lancement de négociations visant à atteindre l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se sont tenues à Oslo, Nayarit et, récemment, à Vienne, nous ont montré nos limites en ce qui concerne notre capacité à nous défendre ou à nous protéger contre l'utilisation volontaire ou accidentelle d'armes nucléaires. Pour remédier aux incidences humanitaires de ces armes, il faut procéder d'urgence à leur interdiction absolue. C'est pourquoi nous plaidons pour la mise en œuvre des engagements pris au titre du TNP.

L'Uruguay a accueilli avec satisfaction l'annonce, en juillet dernier, de l'accord historique conclu entre l'Iran et les P5+1 sur le programme nucléaire iranien. Notre pays, qui souligne à nouveau le droit de tous les États de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, félicite toutes les parties concernées pour le ferme engagement qu'ils ont pris de parvenir à un accord global et satisfaisant. Nous appelons également au strict respect des conditions énoncées dans l'accord. L'adoption et la mise en œuvre de cet accord devraient permettre de réduire des sources de tensions importantes au niveau international et de réunir les conditions propices à la paix et à la stabilité aux niveaux régional et international.

L'Uruguay, en tant qu'un des pays ayant participé de manière active à l'élaboration du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, appuie pleinement la mise en place du Secrétariat technique provisoire chargé de la mise en œuvre du Traité et de veiller à l'intégrité du système, notamment du Système international de surveillance. Nous tenons à souligner à nouveau l'importance capitale de l'entrée en vigueur rapide du Traité. C'est pourquoi nous exhortons les États cités à l'annexe 2 du Traité à le ratifier dans les meilleurs délais. Nous exhortons également tous les États de la communauté internationale à maintenir leurs moratoires sur les essais nucléaires et les essais d'autres dispositifs explosifs de ce type.

En ce qui concerne les négociations en cours, nous demandons à la Conférence du désarmement d'engager, sans plus tarder, des négociations sur un traité non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires. Nous appelons également instamment au lancement, sans conditions, de négociations sur un accord juridiquement contraignant portant sur des garanties négatives de sécurité. Cet accord est capital pour veiller à ce que les États non dotés d'armes nucléaires ne pâtissent pas des conséquences catastrophiques de la menace ou de l'emploi de telles armes par les puissances nucléaires.

L'Uruguay a toujours prôné la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde. En tant que membre actif de la première zone exempte d'armes nucléaires sur la planète, c'est-à-dire membre du Traité de Tlatelolco, l'Uruguay plaide pour la reconnaissance de tous les traités de ce genre et au respect de leurs instances territoriales. Une fois encore, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires et tout autre État mentionné dans les protocoles pertinents des traités portant création de telles zones qui n'ont pas encore signé ou ratifié ces protocoles à le faire le plus rapidement possible. En même temps, nous demandons la modification ou le retrait sans conditions des réserves ou des interprétations formulées unilatéralement par les États dotés d'armes nucléaires, qui nuisent au statut de zone exempte d'armes nucléaires d'une région. En outre, l'Uruguay regrette vivement que l'on ne soit toujours pas parvenu à organiser une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la résolution sur le sujet adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995. À ce propos, nous invitons instamment toutes les parties à tenir sans plus tarder cette conférence tant attendue sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires afin d'apporter la stabilité et la paix dans cette région.

Le renforcement du régime de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace exige également la mise en œuvre effective des conventions qui visent à interdire et éliminer d'autres armes de destruction massive. À cet égard, nous réaffirmons que, pour l'Uruguay, l'élimination totale des armes chimiques et biologiques représente une priorité en matière de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi notre pays milite en faveur de l'universalisation rapide de la Convention sur les armes chimiques. Nous

exhortons tous les États détenteurs de telles armes à se conformer aux obligations énoncées dans la Convention et à détruire leurs arsenaux.

L'Uruguay souligne à nouveau l'importance de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité en la matière ainsi que la décision prise à ce sujet par le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, autant d'instruments qui prévoient la mise en place d'une mission conjointe et d'autres procédures en vue de la destruction du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. En outre, la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité vise à identifier, dans toute la mesure possible, les responsables de l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne.

L'Uruguay reconnaît le bien-fondé de la Conférence du désarmement en tant que principale instance multilatérale de la communauté internationale pour débattre du désarmement, ainsi que son rôle dans les négociations sur des questions de désarmement prioritaires. Toutefois, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de convenir d'un programme de travail répondant aux aspirations et aux besoins de la communauté internationale. L'Uruguay est d'avis que l'une des possibilités de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement consiste à élargir sa composition afin d'accueillir les États qui ont exprimé le souhait légitime d'en faire partie. Notre pays a fait part officiellement de son souhait de se joindre à la Conférence du désarmement, ainsi que d'autres États qui demandent depuis 1982 l'élargissement de la composition de cette instance.

Il est de notre responsabilité d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour progresser vers la réalisation de l'objectif du désarmement et la fin de la prolifération, conformément à la Charte des Nations Unies, instrument suprême dont nous nous sommes dotés pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Étant donné que je prends la parole pour la première fois au cours d'une séance officielle de la Première Commission, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations pour votre élection à votre poste, et vous assure du plein appui de ma délégation.

Qu'il me soit permis également de m'associer à la déclaration prononcée plus tôt dans le débat général

au nom de l'Union européenne et de ses États membres (voir A/C.1/70/PV.2).

Le Royaume-Uni s'enorgueillit de faire partie de l'Organisation des Nations Unies depuis son origine. C'est un honneur pour nous que la première Assemblée générale se soit réunie à Londres, il y a 70 ans. Soixante-dix ans plus tard, dans son discours prononcé pendant la réunion de haut niveau en ouverture de la présente session, le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni déclarait ce qui suit :

« La Grande-Bretagne a toujours été convaincue que nous avons plus de chances de parvenir à la stabilité que nous recherchons dans les relations entre États dans un cadre de lois, de normes et d'institutions qui, ensemble, constituent le système international fondé sur des règles qui a été mis en place après la Seconde Guerre mondiale et dont la Charte des Nations Unies est la pièce maîtresse. »(A/70/PV.18, p. 23)

Ce cadre de lois, de normes et d'institutions est aussi vital pour l'examen des questions traitées par la Première Commission que pour le travail de toute autre instance des Nations Unies. Elles ont étayé plus d'une décennie de négociations difficiles sur la question nucléaire iranienne, qui se sont conclues le 14 juillet dernier lorsque le Royaume-Uni et ses partenaires de l'E3+3 sont convenus d'un Plan d'action global commun avec l'Iran, qui soumet le programme nucléaire iranien à des contraintes strictes et à des inspections. Conformément à cet accord, l'Iran autorise l'accès sans précédent de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de vérifier le respect des contraintes auxquelles est assujéti son programme nucléaire, par le biais notamment de l'application du protocole additionnel à l'Accord de garanties conclu avec l'Iran. Le Plan d'action est fondé sur les principes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il offre à la communauté internationale la garantie que le programme nucléaire iranien est et restera exclusivement pacifique. Notre objectif est désormais la mise en œuvre rapide et intégrale du Plan d'action.

Ce cadre de lois, de normes et d'institutions, qui s'applique aux questions traitées par la Commission, a évolué avec le temps et est durable. Le TNP continue de revêtir une importance capitale pour la communauté internationale. Il a joué un rôle sans précédent dans la réduction de la course aux armements, et il continue

à jouer un rôle dans la préservation de la sécurité du monde. Il est regrettable que la Conférence des Parties chargée d'examiner cette année le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ait raté de peu un consensus sur un document final, malgré les meilleurs efforts de chacun, notamment des nôtres.

Mais l'absence de consensus cette année ne sape pas le Traité ni ne modifie les obligations qui en découlent pour les États. Le Plan d'action conclu lors de la Conférence d'examen de 2010 fournit une feuille de route complète à tous les États du TNP dans leur action future en faveur du désarmement, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il n'a pas perdu de sa validité, à l'image des accords de 2000 et 1995. S'agissant du pilier du désarmement, le cycle d'examen 2010-2015 a connu des évolutions majeures. Il y a eu un niveau de transparence sans précédent entre les États dotés d'armes nucléaires et entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Le nombre d'armes nucléaires déployées n'a cessé de croître. Le Royaume-Uni a ramené le nombre d'ogives nucléaires opérationnelles disponibles à 120 maximum. Le Royaume-Uni poursuivra dans cette voie, en étroite collaboration avec nos partenaires du TNP.

Si nous regrettons qu'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs n'ait pu se tenir, nous sommes convaincus que la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen du TNP de 1995 restera valable jusqu'à la mise en œuvre de ses buts et objectifs. Nous sommes résolument attachés à la création d'une telle zone conformément à la résolution de 1995 et aux mesures arrêtées lors de la Conférence d'examen de 2010. En effet, en raison du sérieux avec lequel nous concevons nos responsabilités en tant qu'un des auteurs de la résolution de 1995, nous n'avons pu nous joindre au consensus lors de la Conférence d'examen du TNP cette année. Pour avoir une chance réelle de succès, tout processus menant à la création d'une telle zone au Moyen-Orient doit reposer sur des accords librement consentis entre tous les États de la région. Nous sommes disposés à appuyer ce processus et, à cette fin, à continuer d'avoir des contacts officiels et informels avec les coauteurs et les États de la région.

Dans plusieurs domaines importants, le cadre de lois, de normes et d'institutions continue d'être renforcé. Nous nous réjouissons que la Convention sur

les armes chimiques (CIAC) ait pratiquement atteint son objectif d'universalité. Nous saluons les adhésions récentes de la Birmanie et de l'Angola, et nous espérons que le Soudan du Sud se joindra à la Convention dans un proche avenir. Nous prions instamment les trois États Membres de l'ONU qui n'ont pas encore pris la décision positive d'adhérer à la Convention – la République populaire démocratique de Corée, l'Égypte et Israël – de le faire sans tarder. La mise en œuvre pleine et effective au niveau national et le maintien de la crédibilité du régime de vérification de la Convention permettront de renforcer davantage la Convention.

La mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes est un pas important dans ce sens, qui vient compléter le cadre de lois, de normes régissant les armes classiques. La première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes est parvenue avec succès à jeter les bases d'un appui opérationnel efficace du Traité. Dans notre travail avec nos partenaires, les priorités doivent désormais être de deux ordres : assurer la mise en œuvre effective du Traité par les États parties et poursuivre nos efforts visant la promotion de son caractère universel. La force du Traité est subordonnée au nombre d'États parties qui ratifieront le Traité ou y adhéreront et intégreront les exigences du Traité dans leurs processus nationaux de contrôle des exportations.

Le Royaume-Uni appuie fermement la Convention sur les armes biologiques. Il est dans notre intérêt commun de veiller à ce que la Convention reste pertinente et efficace. La Conférence d'examen de la Convention, qui se tiendra en novembre 2016, sera pour nous une occasion importante de renforcer la confiance dans la capacité des États parties de respecter leurs engagements. Pour que la Conférence d'examen soit couronnée de succès, il nous faudra mettre davantage à profit le mécanisme du Comité préparatoire de l'année prochaine, nous concentrer sur les questions de fond en plus des questions administratives courantes.

Le Royaume-Uni s'engage à renforcer la sécurité des matières nucléaires et radioactives. Nous travaillons en étroite coopération avec nos partenaires internationaux, tant au niveau bilatéral que dans le cadre d'organisations internationales telles que l'ONU et l'AIEA, afin de sécuriser les matières et les armes de destruction massive. Dans le cadre de son Programme de réduction de la menace mondiale, le Royaume-Uni a versé plus de 9 millions de livres sterling au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA entre avril 2013 et mars 2015, et nous nous félicitons du rôle moteur qui

a été le nôtre dans le retrait définitif de l'uranium hautement enrichi du territoire de l'Ouzbékistan, le mois dernier. Pour l'avenir, nous estimons que le quatrième Sommet sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra en avril 2016, et la Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire, en décembre, offriront des occasions importantes de renforcer la coopération dans ce domaine.

Les États clefs dont les installations nucléaires ne sont pas toutes soumises à des garanties, parmi lesquels le Royaume-Uni, ont déclaré un moratoire sur la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. Pour le Royaume-Uni, le lancement et la conclusion rapide de négociations sur un traité d'interdiction de la production de ces matières fissiles est une étape essentielle sur la voie du désarmement nucléaire, et la négociation d'un traité d'interdiction des matières fissiles, au sein de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption d'un programme de travail équilibré et global, constitue une priorité pour nous. À cet égard, nous nous réjouissons que le Groupe d'experts gouvernementaux créé à cette fin ait pu élaborer un rapport sur le fond (voir A/70/81). Nous recommandons ce rapport à l'Assemblée générale.

N'oublions pas que ce cadre de lois, de normes et d'institutions se heurte à des défis majeurs. Le Royaume-Uni condamne la mise au point continue par la République populaire démocratique de Corée de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que son refus de se conformer aux lois et normes internationales. Il est essentiel que tous les États Membres de l'ONU continuent d'œuvrer pour empêcher la République populaire démocratique de Corée d'acquiescer et de mettre au point des armes nucléaires, de veiller à la mise en œuvre efficace des régimes de sanctions des Nations Unies afin de contrôler l'accès de la République populaire démocratique de Corée à des matières posant un risque de prolifération et de l'empêcher d'exporter des armes et de la technologie. La République populaire démocratique de Corée doit respecter ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité et du TNP. Cela suppose qu'elle ne procède pas à de nouveaux essais nucléaires ou à des essais impliquant la technologie des missiles balistiques.

Les rapports faisant état de l'utilisation continue d'armes chimiques en Syrie et en Iraq sont effrayants. Le Royaume-Uni condamne l'utilisation d'armes

chimiques, par quiconque et à quelque moment que ce soit. Depuis l'adoption de la résolution 2209 (2015) du Conseil de sécurité, en mars dernier, il y a eu plus de 90 allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie, et la grande majorité de ces allégations ont concerné le régime d'Assad. Toutes les allégations dignes de foi doivent faire l'objet d'une enquête, et leurs auteurs doivent être poursuivis. Nous espérons que la mise en œuvre rapide du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation impartiale pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie permettra de régler ce problème. Il importe au plus haut point que les États qui ont créé le Mécanisme s'appliquent à le financer. Le Royaume-Uni est heureux d'avoir procédé au versement immédiat de 150 000 livres sterling.

Si nous accueillons avec satisfaction les progrès accomplis en ce qui concerne la destruction du programme d'armes chimiques déclaré de la Syrie, nous restons préoccupés par les questions en suspens soulevées par l'OIAC dans son rapport d'octobre de l'Équipe d'évaluation des déclarations concernant la déclaration de la Syrie au titre de la CIAC. L'absence d'explication précise sur des quantités énormes de substances chimiques et de précurseurs inscrits au tableau 1, et l'incapacité du Gouvernement syrien d'apporter des réponses satisfaisantes aux questions relatives aux échantillons, aux installations de recherche et à son programme d'armes chimiques, comme le demande la CIAC, appellent une réponse de notre part. Le Gouvernement syrien doit s'acquitter de ses obligations au titre de la CIAC, en faisant notamment la pleine transparence sur ces activités, afin que la communauté internationale puisse croire en l'intégrité de ses déclarations et considérer que la Syrie a pleinement déclaré son programme et que toutes les matières pertinentes ont été détruites.

Alors que de nouvelles questions se font jour, nous devons envisager la façon dont les lois, normes et institutions peuvent s'appliquer à elles. Le Royaume-Uni est fermement convaincu que, pour veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit préservé dans l'intérêt de l'humanité tout entière, les nations doivent s'employer à étendre à l'espace le système fondé sur des règles. Nous regrettons que les pays réunis à New York, en juillet dernier, n'aient pas pu entamer des négociations, alors que ces négociations auraient permis un échange de vues utile sur certains des principes essentiels des normes de comportement contribuant à préserver l'espace extra-atmosphérique pour le bien commun de

l'humanité. Il semble que tous les pays présents aient admis la nécessité pour les nations spatiales, et pour celles qui aspirent à le devenir, de renforcer les mesures de transparence et de confiance dans l'espace, tant en ce qui concerne les activités civiles que militaires. Le Royaume-Uni continuera d'œuvrer en faveur de cet objectif et invite d'autres nations à faire de même dans l'intérêt de tous.

Le Royaume-Uni se félicite du rapport (voir A/68/98), du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale. Ce rapport réaffirme que le droit international est applicable dans le cyberspace. L'adhésion des États au droit international, notamment leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies, constitue un cadre essentiel pour l'utilisation des technologies de la téléinformatique. Les références tant au droit inhérent des États à la légitime défense, tel qu'il est reconnu dans la Charte des Nations Unies, qu'aux principes de nécessité, de proportionnalité, d'humanité et de distinction, tels que consacrés dans le droit international humanitaire, apportent un éclairage important sur les droits et les responsabilités juridiques des États. Nous saluons également les recommandations du rapport relatives aux normes de comportement responsable des États et aux mesures de confiance. Des normes volontaires et non contraignantes peuvent renforcer la sécurité internationale en fixant des attentes et des critères précis pour les activités des États dans le cyberspace. Nous nous félicitons, également, de la reconnaissance du rôle joué par le renforcement des capacités dans l'amélioration de la cybersécurité internationale.

Le cadre de lois, de normes et d'institutions qui, ensemble, constituent le système international fondé sur des règles a traversé ces 70 dernières années et s'est renforcé, évoluant face à de nouveaux défis au cours d'un processus qui a connu une alternance de progrès lents et de progrès rapides, mais de progrès néanmoins. Soixante-dix années pendant lesquelles il n'y pas eu de guerre de l'ampleur de celles qu'ont connues les 70 années précédentes. Le système s'est heurté à des défis dans le passé, et c'est encore le cas aujourd'hui. On ne peut nier l'incertitude croissante qui prévaut aujourd'hui dans le contexte mondial de la sécurité. Face à cette incertitude, nous sommes fermement convaincus que nous avons plus de chances de parvenir à la stabilité que nous recherchons dans les relations entre États dans le cadre d'un système international fondé sur des règles. En travaillant ensemble, avec patience et méthode, dans

le cadre de ce système, nous pourrions garantir que les acquis chèrement obtenus au cours des 70 dernières années ne seront pas perdus, mais mis à profit.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je rappelle aux délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

M. Alwan (Iraq) (*parle en arabe*) : Étant donné que je prends la parole pour la première fois devant la Première Commission, j'aimerais tout d'abord vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Nous exprimons nos remerciements et notre gratitude à votre prédécesseur ainsi qu'aux membres du Bureau de la session précédente. Nous sommes convaincus que vos talents et votre expérience de diplomate concourront au succès de nos réunions. Sachez que vous pourrez compter sur le soutien de ma délégation pour que la Commission aboutisse à l'issue positive à laquelle nous aspirons : parvenir à un monde sûr et stable.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant d'Oman, au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2).

Mon gouvernement est fermement convaincu qu'il nous incombe à tous de respecter et de mettre en œuvre les accords, conventions et traités internationaux relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, y compris les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, en particulier celles relatives à la non-prolifération et à la prévention du transfert de tous types d'armes vers des groupes terroristes. À cet égard, au moment où nous sommes réunis en Première Commission, mon pays, l'Iraq, au nom du reste du monde, mène une guerre féroce contre les forces les plus puissantes du terrorisme international incarné par Daech/État islamique d'Iraq et du Cham. Cette situation exige l'engagement résolu de tous les membres de la communauté internationale de s'acquitter de leurs obligations au titre de tous les instruments et traités sur le désarmement, en particulier de ceux visant à empêcher la fourniture d'armes à des groupes terroristes.

De même, l'Iraq est fermement convaincu que la notion de paix et de sécurité internationales fait désormais partie intégrante des conventions et instruments internationaux relatifs au désarmement.

Mon pays a insisté pour inscrire ce principe à l'article 9 E de sa Constitution permanente, relatif à l'acquisition, la mise au point et l'emploi de tous types d'armes de destruction massive. Cela m'amène à répondre à la déclaration faite par une délégation qui ne cesse d'insister sur la nécessité de mettre en œuvre les obligations liées au désarmement, alors même que cette délégation n'est pas partie aux conventions sur le désarmement, en particulier aux instruments internationaux relatifs aux armes de destruction massive. Il s'ensuit que les territoires sous le contrôle de cette entité sont utilisés pour transférer des armes interdites vers des groupes terroristes, puisqu'elle n'a pas adhéré à ces conventions et qu'elle n'est donc pas tenue de s'acquitter des obligations qui en découlent.

Ma délégation souhaite appeler l'attention sur les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. De même, nous tenons à rappeler que le régime universel de désarmement nucléaire constitue la pierre angulaire du Traité et qu'il importe que tous les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent de leurs obligations en vertu de l'article VI du Traité. Le Gouvernement iraquien regrette que la neuvième Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en début d'année, n'ait pu parvenir à un consensus sur un document final. Cela risque de compromettre l'autorité et la crédibilité du Traité.

L'échec de la Conférence d'examen au cours de la difficile et décisive phase actuelle ne manquera pas d'avoir des effets négatifs non seulement sur le Traité et sur sa crédibilité en général, mais aussi et surtout dans la région du Moyen-Orient, qui est le théâtre de tensions sans précédent, notamment en raison de l'échec des initiatives internationales visant la tenue, en décembre 2012, d'une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Cela constitue un manquement aux obligations énoncées dans le document final de la Conférence d'examen de 2010. En conséquence, l'Iraq demande la mise en œuvre rapide et urgente de la résolution adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995 et du document final issu de la Conférence d'examen du TNP de 2010, en s'appuyant sur une vision régionale intégrée et globale exempte des deux poids, deux mesures et de toute sélectivité. De même, ma délégation tient à souligner la nécessité d'appliquer la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui, en son

paragraphe 5, demande à Israël de placer d'urgence ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans le contexte international actuel, la communauté internationale se trouve confrontée à une situation délicate et décisive qui nous fait obligation de coopérer, redoubler d'efforts et faire preuve de volonté politique afin de limiter la prolifération aveugle des armes légères et de petit calibre et de prévenir le trafic illégal de ces armes, qui ne diffèrent en rien des armes de destruction massive pour ce qui est de leurs conséquences catastrophiques : elles sont en effet plus meurtrières et dévastatrices. À cet égard, l'Iraq souligne combien il importe de mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, ainsi que d'étendre l'assistance et les transferts de technologie aux pays en développement, dont le mien, l'Iraq. Cela renforcera la capacité des États Membres à lutter contre les menaces auxquelles ils sont confrontés.

Face à l'accroissement des crises régionales et des menaces terroristes, ainsi qu'à l'aggravation des dangers posés par les armes de destruction massive, la Conférence du désarmement est considérée comme la seule instance multilatérale de délibération sur la question. Cela fait presque 19 ans que la Conférence est dans l'incapacité d'assumer son rôle pour ce qui concerne la négociation de traités sur le désarmement. C'est pourquoi nous sommes tenus de redoubler d'efforts afin de parvenir à un accord sur un programme de travail complet et équilibré qui réponde aux exigences des États Membres et nous permette d'atteindre les objectifs auxquels nous aspirons dans le domaine du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

La prolifération des mines antipersonnel et des restes de guerre, qu'il s'agisse d'explosifs ou de sous-munitions, est une question d'une extrême importance, étant donné leurs conséquences désastreuses pour le développement économique et l'environnement. Nul n'ignore que l'Iraq est l'une des premières victimes de la présence de ces mines. Quelque 25 millions de mines sont enfouies dans différentes régions de l'Iraq. Elles portent gravement atteinte à nos citoyens, tuent et mutilent nombre d'entre eux, empêchent les populations d'accéder aux services de base et de regagner leurs foyers. L'Iraq est submergé par ce problème complexe, dû aux actes commis par des groupes terroristes, tels

que Daech, qui posent des mines sur de vastes étendues de terre sous son contrôle pour empêcher les forces iraqiennes de libérer ces zones. Par conséquent, mon Gouvernement, tout en remerciant tous les États et parties qui ont apporté leur assistance et leur appui à l'Iraq, souligne le besoin impérieux de nos institutions nationales de bénéficier d'une assistance et d'un appui renforcés de la part de la communauté internationale afin d'éliminer le fléau de ces armes létales, qui ont des effets négatifs sur l'environnement, l'économie et les individus.

L'Iraq a pris un certain nombre de mesures positives dans le domaine des armes classiques, notamment en adhérant très récemment à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ainsi qu'à ses cinq Protocoles additionnels. Conformément à nos obligations au titre de la Convention, mon gouvernement a soumis l'année dernière deux rapports transparents pertinents au titre des Protocoles II et V.

Tout en exprimant notre inquiétude face aux conséquences désastreuses qui résulteraient d'une explosion nucléaire, qu'elle soit volontaire ou accidentelle, nous saluons les efforts déployés pour relancer le débat international, notamment les trois Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se sont tenues en Norvège, au Mexique et en Autriche. À cet égard, l'Iraq s'est associé à l'Engagement de l'Autriche au côté de 159 autres États. Cela illustre l'immense soutien dont bénéficie cette question.

Pour terminer, nous formons à nouveau le vœu que le travail de la Commission soit couronné de succès et qu'il réponde aux besoins et aux préoccupations de chacun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prie les délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

Plusieurs représentants ont demandé à s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse. À ce propos, j'aimerais rappeler à toutes les délégations que nous sommes limités par le temps et par la disponibilité des services d'interprétation.

M. Alokly (Libye) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité d'exercer mon droit de réponse à propos

d'un paragraphe de la déclaration prononcée hier par la représentante du Costa Rica. Dans cette déclaration, la représentante a déclaré ce qui suit :

« Le Costa Rica s'inquiète également de l'emploi d'armes à sous-munitions dans différentes parties du monde. » (A/C.1/70/PV.4, p. 25)

La représentante a poursuivi en déclarant que certains pays, dont la Libye, avaient utilisé des armes à sous-munitions. Je tiens à affirmer que la Libye n'a jamais utilisé d'armes à sous-munitions.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dans sa déclaration, la représentante de l'Ukraine a fait des commentaires mensongers habituels concernant la Russie, auxquels – chacun ici peut le comprendre – nous sommes tenus de répondre.

On se rappelle qu'à la suite d'un soulèvement armé anticonstitutionnel à Kiev, l'Ukraine a perdu sa souveraineté sur une partie de son territoire. Après le référendum en Crimée et de son adhésion volontaire à la Russie sur la base d'un traité international, la péninsule est devenue partie intégrante de la Fédération de Russie. En conséquence, des accords bilatéraux, dont celui dont a fait mention la représentante de l'Ukraine, a cessé d'être en vigueur, ce qui est une pratique internationale normale. C'est pourquoi les accusations de violation portées contre nous ne correspondent pas à la réalité, c'est le moins qu'on puisse dire. La tentative visant à refuser le droit d'une puissance nucléaire de placer des armes sur son territoire, notamment des armes nucléaires, nous paraît absurde et se passe de commentaires.

En ce qui concerne l'agression supposée de la Russie dans le Donbass, je tiens à préciser que Donetsk et Louhansk sont les régions dont nous parlons en l'occurrence. Nous pouvons seulement confirmer que les commentaires de la représentant de l'Ukraine ne reposent sur aucune preuve, comme cela a toujours été le cas, alors que nous avons réclamé à maintes et maintes reprises des preuves. Aucune précision n'a été apportée concernant le transfert d'armes classiques vers Donetsk et Louhansk. Nous sommes habitués à cette situation, car ce sont accusations, mais il n'existe aucune preuve. Ce que la Russie fournit réellement à ces régions dans la partie orientale de l'Ukraine, ainsi qu'à d'autres, c'est du gaz naturel à un prix avantageux. Quelle est la réponse de Kiev? Plutôt que d'engager un processus politique et un dialogue direct avec Donetsk et Louhansk, les forces armées ukrainiennes bombardent et pilonnent des villes et des villages. La représentante

de l'Ukraine a dit que 6000 civils avaient été tués, et la vaste majorité d'entre elles étaient des victimes originaires du Donbass.

Quant aux restes de guerre explosifs se trouvant dans l'est de l'Ukraine, il s'agit essentiellement d'engins non explosés appartenant à l'armée ukrainienne.

Nous pourrions débattre pendant longtemps encore de chacun des éléments figurant dans la déclaration de l'Ukraine, mais, par souci de temps, nous nous y abstenons. Nous voudrions simplement ajouter que l'objectif principal est désormais de faire respecter les accords de Minsk. Ces accords ont été récemment approuvés lors du sommet en « format Normandie » et sont les seuls moyens de garantir la paix sur le territoire ukrainien, dans l'intérêt de la Russie et, naturellement, dans celui de notre voisin.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation intervient dans l'exercice de son droit de réponse à la suite des déclarations prononcées par le Canada, la France et le Royaume-Uni. Ces délégations estiment que la possession d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée constitue le principal facteur des tensions sur la péninsule coréenne. En réalité, comme ma délégation l'a indiqué clairement dans sa déclaration au cours du débat général, la possession d'armes nucléaires n'a pas été notre premier choix. Si les États-Unis n'avaient pas menacé la République populaire démocratique de Corée avec des armes nucléaires, il n'y aurait jamais eu de question nucléaire concernant la péninsule coréenne.

Depuis 2013, la stratégie de la République populaire démocratique de Corée consiste à développer à la fois son économie nationale et ses armes nucléaires, maintenant ainsi un environnement pacifique grâce à notre puissante dissuasion nucléaire, à l'essor de notre développement économique et à l'amélioration de conditions de vie de notre peuple. Telle est la stratégie sur deux fronts de la République populaire démocratique de Corée. Dans le passé, certains pays ont réagi de façon hostile à notre stratégie, croyant que la République populaire démocratique de Corée développait sa capacité nucléaire dans le seul but d'intimider les autres pays ou d'utiliser cette capacité comme instrument de marchandage. Aujourd'hui, certains pays comprennent que la République populaire démocratique de Corée n'avait pas d'autre choix, étant donné la situation qui prévaut sur la péninsule coréenne, et qu'elle a fait le bon choix.

La force de dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée offre la garantie fiable, à tous égards, de défendre les intérêts suprêmes du pays et la sécurité de la nation, et de préserver la paix, la sécurité et la stabilité régionales face aux tentatives d'agression de forces étrangères. La République populaire démocratique de Corée, État responsable doté d'armes nucléaires, s'acquittera sincèrement de ses obligations.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre la parole, mais je dois répondre aux commentaires du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Tout d'abord, les États-Unis n'ont pas menacé la Corée du Nord avec des armes nucléaires. La République populaire démocratique de Corée doit cesser ses discours grandiloquents et entamer un processus de dénucléarisation, conformément à ses obligations. Tant que la Corée du Nord n'aura pas pris les mesures nécessaires, la communauté internationale continuera à exiger de la Corée du Nord qu'elle s'acquitte de ses obligations.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Les États-Unis menacent la République populaire démocratique de Corée avec des armes nucléaires depuis les premiers jours de la création de notre République. Chaque année, des exercices militaires conjoints des États-Unis et de la Corée du Sud ont lieu sur la péninsule. Ces exercices ont dépassé les limites permises, et leur caractère provocateur fait courir un risque de guerre. Les récents exercices militaires ont consisté principalement en des débarquements, des frappes aériennes et des opérations de commando visant l'occupation de Pyongyang. Quelle intention réelle se cache derrière des exercices de guerre toujours plus

offensifs et provocateurs, les plus importants au monde, sur la péninsule coréenne, plus d'un quart de siècle après la fin de la guerre froide? Beaucoup de personnes ont noté que ces exercices de guerre avaient gagné en ampleur et en intensité afin de faire écho à la stratégie de rééquilibrage de la région Asie-Pacifique prônée par le Gouvernement américain. Il serait utile qu'un dialogue et des négociations aient lieu régulièrement et chaque année, mais il est extrêmement dangereux de mener, chaque année et régulièrement, des exercices militaires sur la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je présente mes excuses au nom des interprètes, mais ils vont devoir nous quitter.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole, mais je dois répondre aux accusations du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Tout d'abord, les exercices que nous avons menés dans le passé avec la République de Corée ne représentent pas une menace pour la République populaire démocratique de Corée. Nous avons veillé à ce que la communauté internationale soit au courant de ces exercices et de leur portée. Une fois encore, ces exercices n'ont pas été une menace pour la République populaire démocratique de Corée. Au contraire, ce sont les actes et le comportement de la République populaire démocratique de Corée qui constituent une menace pour la paix et la stabilité dans la région.

Ma dernière remarque, que j'aurais dû mentionner précédemment – et je veux être bien clair à ce sujet – c'est que les États-Unis ne reconnaissent pas la République populaire démocratique de Corée en tant qu'État doté d'armes nucléaires.

La séance est levée à 18 h 15.